
Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2015

Ci-dessus : Fin des travaux de l'extension de la STEP d'Assat - Bordes



En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007.

Année 2015

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement, est un rapport obligatoire.

« *Le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers* » (Conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007, pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

A destination des usagers

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du Syndicat et dans les mairies.

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 Septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre 2016.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent au Syndicat est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre 2016.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

L'article L2224-5 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

SOMMAIRE

I / Généralités 5	
II / Présentation du service	6
1 - Organisation	6
2 - Fonctionnement.....	6
3 - Bilan des activités 2015	8
1) Avis sur documents d'urbanisme.....	8
2) Contrôles en assainissement collectif.....	9
3) Interventions sur le réseau	9
4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement	11
5 - Réponses au DT/DICT/ATU via dict-servcices.fr	12
6 - Suivi des lotissements	12
7 - Le système d'assainissement	13
III / Indicateurs descriptifs du système.....	14
1 - Linéaire des réseaux	14
2 - Ouvrages d'épuration.....	14
1) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :.....	15
2) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :.....	15
3) Obligations de résultat par temps sec :	16
3 - Autres ouvrages	16
1) Postes de relèvement	16
2) Déversoirs d'orage	17
4 - Nombre d'abonnés et volumes.....	17
5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC	19
6 - Déversement des eaux usées non domestiques.....	19
IV/ Indicateurs de performance	21
1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2015.....	21
1) Charges en entrée de station d'épuration.....	21
2) Rendements épuratoires	26
3) Les sous-produits d'épuration	29
4) Consommation énergétique.....	32
2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU	36
3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.....	36
4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	37
5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel.....	37
6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	37
7 - Taux de débordement chez les usagers	38
8 - Taux de renouvellement des réseaux	38

9 - Taux de réclamation	39
V/ Indicateurs financiers	40
1 - Prix du service	40
2 - Redevance assainissement	40
3 - Budget du Service assainissement 2015	41
4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement	42
5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité.....	43
6 - Taux d'impayés.....	43
7 - Présentation d'une facture.....	45
8 - Autres Tarifs	45
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :	45
Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :	46
VI/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	48
1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement	48
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs	48
1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON (régie)	48
2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS (régie)	49
3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BÉNÉJACQ (régie)	49
4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT-BORDES (régie):	49
5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX (régie)	50
6) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT (régie)	50
3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement	51
VII/ Objectifs du SYNDICAT pour l'année 2016	52
1 - Travaux et contrôles.....	52
2 - Études et prospectives	52
3 - Fonctionnement du service	52
ANNEXES 53	
Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme	54
Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2015	55
Annexe 3 : Programme des travaux 2015	57
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement	58
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN.....	59
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques	60
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs.....	61
Annexe 8 : Indicateurs de performance.....	65
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2015 (volet dépliant en Z).....	67
Annexe 10 : Facture par commune	69

Glossaire

STEP

STation d'EPuration

1 EH

Un Équivalent Habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO₅/jour soit 21,6 kg de DBO₅/an.

DBO₅

Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours. Elle mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.

DCO

Demande Chimique en Oxygène. Elle représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.

MES

Matière En Suspension. Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est la formation de sédiments et d'écran empêchant la bonne pénétration de la lumière, ainsi que le colmatage des branchies des poissons. Les MES peuvent constituer une réserve de pollution dans les sédiments.

NGL

Azote GLobal contenu dans l'eau = formes réduites (NTK) et oxydées de l'azote (azote nitreux et azote nitrique).

NTK

Azote Total Kjeldalh = formes réduites de l'azote qui sont l'azote organique (protéines, acides aminés, urée, hydrazine...) et l'azote ammoniacal.

Siccité

Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux d'humidité.



Illustration 1: Eau traitée sortant du clarificateur à Baudreix

Comme illustré sur la carte ci-avant :

- 22 communes adhèrent aux deux compétences assainissement collectif et eau potable;
- La commune d'Assat a adhéré en 2015 à la compétence eau potable pour 50 abonnés (Assat était déjà adhérent sur la compétence assainissement collectif);

- 2 communes adhèrent seulement à la compétence eau potable : Bruges-Capbis-Mifaget et Lestelle-Bétharram.

II / PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du Syndicat est composé de personnel mutualisé (17.2 ETP) avec la Communauté de Communes du Pays de Nay. **Pour le service assainissement collectif**, il représente 7.75 ETP - Il comprend a plus de 45 % de leurs temps de travail à :

- 1 ingénieur principal en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et budget...
- 1 Attaché service support
- 3 techniciens Principaux
- 3 adjoints administratifs
- 3 adjoints techniques

2 - Fonctionnement

Le Syndicat est organisé selon les services suivants :

- le service de direction, le service administratif et financier,
- le service Études \ travaux (branchements des particuliers, études et suivi des chantiers, travaux extensions),
- le service entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration,
- le service urbanisme et contrôles de conformité/ police de branchements.

Comme mentionné précédemment, le SEAPaN est un syndicat à la carte, les communes ont donc le choix d'adhérer pour tout ou partie de ses compétences.

Ces compétences sont :

- **L'assainissement collectif**
 - La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées;
 - L'élimination et la valorisation des sous-produits de l'épuration;
 - Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte;
 - L'entretien des stations d'épuration, des postes de relevage et des réseaux d'assainissement collectif;

- La mise en conformité des ouvrages privés destinés à amener les eaux usées à la partie publique des branchements ainsi que les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement des immeubles. Cette compétence s'exerce uniquement sur demande des propriétaires et selon les modalités définies par le syndicat;
- L'étude, l'enquête publique des zonages d'assainissement;
- La surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel en aval des stations d'épuration et des exutoires présents sur les réseaux de collecte (déversoirs d'orage, etc...).

➤ **L'eau potable**

- La production d'eau destinée à la consommation humaine et les protections des points de prélèvement;
- L'achat d'eau à l'extérieur du territoire, notamment auprès du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP);
- Le transport et la distribution de l'eau aux abonnés;
- Le contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement.

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le syndicat est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à sa disposition.

Le Syndicat est également compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

3 - Bilan des activités 2015

1) Avis sur documents d'urbanisme

Le service émet des avis sur l'assainissement, joints aux autorisations de construire et de lotir, ainsi qu'aux certificats d'urbanisme et déclarations de travaux. Pour l'année 2014, le nombre et le type de dossiers instruits ont été les suivants :

- **410 avis sur documents d'urbanisme (CU, PC, DP, PA) (Annexe 1), contre 358 en 2014, soit une augmentation de plus de 13 %.**

De plus, **320 enquêtes de raccordement** (branchements neufs et contrôles de vente) ont été réalisées en 2015 afin de renseigner les particuliers sur leurs raccordements au réseau d'assainissement collectif. Ces enquêtes sont réalisées à la demande des notaires ou des agences immobilières dans le cadre de la vente d'une habitation.

Ci-dessous le nombre de contrôle de raccordement dans le cadre de ventes immobilières.

Communes	Nombre d'enquêtes de raccordement 2013	Nombre d'enquêtes de raccordement 2014	Nombre d'enquêtes de raccordement 2015
<i>Angaïs</i>	6	3	8
<i>Arros-de-Nay</i>	5	4	2
<i>Arthez d'Asson</i>	0	0	0
<i>Assat</i>	0	2	0
<i>Asson</i>	2	10	10
<i>Baliros</i>	1	2	2
<i>Baudreix</i>	0	0	1
<i>Bénéjacq</i>	18	18	20
<i>Beuste</i>	0	0	0
<i>Boeil-Bezing</i>	2	3	5
<i>Bordères</i>	0	1	0
<i>Bordes</i>	13	23	15
<i>Bourdettes</i>	2	2	2
<i>Coarraze</i>	10	8	9
<i>Haut-de-Bosdarros</i>	0	0	0
<i>Igon</i>	0	1	3
<i>Lagos</i>	0	0	0
<i>Mirepeix</i>	7	11	12
<i>Montaut</i>	0	2	1
<i>Nay</i>	19	25	27
<i>Pardies-Piétat</i>	1	0	4
<i>Saint-Abit</i>	1	1	3
TOTAL	87	116	124



Illustration 2: Regard de visite à Asson

2) Contrôles en assainissement collectif

Tous les **nouveaux raccordements** des constructions, font l'objet d'une **demande de raccordement** au réseau public et d'un **contrôle** afin de respecter les prescriptions techniques imposées par le règlement du Syndicat : diamètre, pente, nature des canalisations, présence des regards, étanchéité du branchement.

Le Syndicat peut assurer le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages de branchements réalisés, même en partie privée, et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Afin de mener à bien la mission de police des réseaux et des branchements, et depuis l'arrivée de l'adjoint technique en juillet 2013, des contrôles de raccordement au réseau de collecte sont réalisés. En 2014, **74 contrôles** ont été réalisés dont 34 sur la commune de Montaut et 7 sur la commune d'Igon suite à la création d'un nouveau réseau sur ces communes et dans la continuité de la campagne de contrôles lancée en 2013 sur ces 2 communes.

En 2015, **59 contrôles** ont été réalisés sur les communes suivantes : Angaïs, Arros-de-Nay, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Boeil-Bezing, Bordes, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Nay, et **137 contrôles** sur la commune de Montaut.

3) Interventions sur le réseau

Les agents du Syndicat interviennent sur le réseau pour résoudre les dysfonctionnements du système de collecte et pour assurer la prévention sur le réseau.

La nature des prestations réalisées peuvent être :

- Le curage des réseaux (voir **illustration 4**),
- Le débouchage des collecteurs et des branchements particuliers sous le domaine public,
- Le contrôle de fonctionnement et les réparations électromécaniques des postes de relevage,
- Les réparations des branchements particuliers en limite de propriété,

- Les petites réparations sur les collecteurs principaux (affaissements, casses) et sur les ouvrages annexes (tampons).

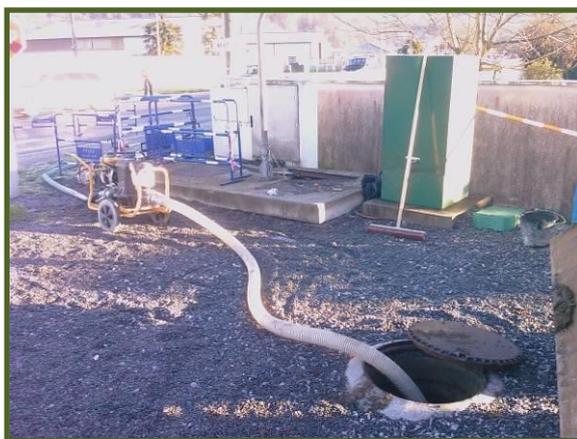


Illustration 4 : Réhabilitation PR Des Granges à Bordes



Illustration 5 : Passage caméra pour l'inspection des réseaux

Ces interventions sont réalisées sur l'ensemble des ouvrages (tampons, canalisations, postes de relèvement, déversoirs d'orage...) et sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif eaux usées). Le tableau suivant répertorie le nombre d'interventions par commune et par catégorie d'intervention (cf tableau page suivante) :

Communes	Nombre d'interventions agents SEAPAN	Interventions par catégorie				
		Curage (ml)	Débouchage (Nbre de brancht)	ITV (ml)	Entretiens PR prestataires	Maintenanc e préventive PR SEAPaN
ANGAIS	1	/	/	/	/	/
ARROS-DE-NAY	1	/	/	/	1	2
ARTHEZ D'ASSON		/	/	/	/	/
ASSAT		/	/	/	/	1
ASSON	1	729	/	88,20	1	2
BALIROS	1	/		/	2	3
BAUDREIX	1	/	/	/	2	2
BENEJACQ	1	400	/	/	10	7
BEUSTE		25	/	/	/	/
BOEIL-BEZING		/	/	/	/	/
BORDERES		/	/	/	/	/
BORDES	1	15	/	/	4	2
BOURDETTES	1	/	/	/	3	3
COARRAZE	1	100	/	/	2	2
HAUT-DE-BOSDARROS		/	/	/	/	/
IGON	3	182	/	/	5	4
LAGOS		/	/	/	/	/
MIREPEIX	3	/	/	/	2	2
MONTAUT		/	/	/	5	5
NAY	5	/	1	298	4	2
PARDIES PIETAT	1	300	/	/	1	1
SAINT ABIT	1	/	/	/	1	1
TOTAL	22	1 447	1	386,2	43	39

Voir **Annexe 2** pour détails.

4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement

Programmation des travaux :

Une programmation annuelle des travaux, fidèle au schéma directeur visé en 2011, a été adoptée lors de l'établissement du budget prévisionnel de 2014. Celle-ci constitue la ligne directrice des investissements engagés pour l'année 2015, sous réserve de l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

La liste des travaux pour l'année 2015 est disponible en **Annexe 3**.

Le montant annuel des travaux pour l'exercice 2015 (RAR 2014 compris) s'élève à 2 218 952 €TTC.

Une programmation des travaux pour la période 2012-2018 a été mise en place, le tableau descriptif de cette programmation est disponible en **Annexe 4**.

5 - Réponses au DT/DICT/ATU via dict-services.fr

Depuis décembre 2011, le SEAPAN, en tant que gestionnaire de son réseau public d'assainissement utilise un service privé de dématérialisation des réponses aux déclarations de travaux (DT, DICT, et ATU).

Depuis début 2015 le SEAPAN a également saisi l'emprise de ses réseaux sur le guichet unique INERIS, via la plateforme CARMEN, pour éviter d'avoir des demandes d'informations sur des zones où ne sont pas présent les réseaux du SEAPAN.

En 2015

- 381 récépissés ont été instruits pour le réseau EU depuis la dématérialisation du réseau EU via CARMEN (836 en 2014 et 1236 en 2013)
- 800 AEP (SAUR) ont été traités.

Dès le 1er janvier 2016, avec le passage en régie publique pour l'eau, le SEAPAN devra instruire les récépissés pour les deux réseaux EU et AEP. De ce fait le SEAPAN a commencé la saisie de l'emprise des réseaux d'eau exploité par SAUR (jusqu'au 31/12/15) pour être opérationnel dès le 1er janvier 2016 et répondre pour l'assainissement collectif et l'eau sur un seul récépissé.

6 - Suivi des lotissements

En vue de l'intégration des voiries privées d'aménagement dans le domaine public par les communes, le SEAPAN propose aux aménageurs publics ou privés de conventionner avec lui pour la construction des réseaux humides des lotissements en suivant des prescriptions du SEAPAN : Les projets élaborés et suivis en 2014-2015 sont les suivants :

- o Lanots à Bénéjacq
- Réseau exploité sous ASL, PR exploité par SEAPAN
- o Pic d'Anéto à Bordes
- Réseau exploité sous ASL, PR exploité par SEAPAN
- o Cabaliros à Assat/Bordes
- Réseau exploité sous ASL, PR exploité par SEAPAN
- o Ancien projet Francelot La clef des champs à Baudreix (repris par S2D) – PROJET NON CONVENTIONNE AVEC LE SEAPAN
- Réseau exploité sous ASL, PR exploité par ASL
- o Colchiques à Bénéjacq
- o Projet S2D, projet en attente
- o Capucines à Boeil-bezing
- Réseau exploité sous ASL,
- o Tulipes à Boeil-bezing – Projet S2D
- Réseau exploité sous ASL,
- o Perbeils à Bénéjacq (Privé + Moe HOLLUIGUE)
- Réseau exploité sous ASL on pose des compteurs,
- o Camélias en face la mairie à Boeil-Bezing (projet GRAZIDE)
- Projet en cours
- o Lou Barrada à Coarraze :
- Travaux d'extensions terminés par CEGETP et réceptionné
- PA encore non validé par DDTM (surface des lots)
- o Montaigu à Bordes :
- Projet en cours
- o Le clos du pré du roi à Igon :
- Projet en cours

7 - Le système d'assainissement

- Environ **190 kilomètres** de réseau d'assainissement gravitaire et refoulements compris. Ce réseau est déclaré au téléservice de l'INERIS : "Construire sans détruire"
- **6** stations d'épuration : Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix (toutes 6 en régies)
- **39** postes de relevage
- **11** déversoirs d'orage

La capacité de traitement de l'ensemble des stations d'épuration est de **31 800 Équivalents Habitants (EH)** et se décompose comme suit :

- Station d'Asson : **1 000 EH**
- Station de Baliros : **1 800 EH**
- Station de Bénéjacq : **2 000 EH**
- Station de Montaut : **2 000 EH**
- Station d'Assat-Bordes : **15 000 EH (extension 5600 à 15000 EH d'Avril 2015 à Avril 2016)**
- Station de Baudreix : **10 000 EH (projet d'extension à 20000 EH en 2017)**

La station de Baudreix recueille également les effluents de la station d'épuration de Nay/Bourdettes (+ 2100 EH).

La station d'Assat-Bordes, quant à elle, devra prochainement recueillir les effluents des communes de Beuste, Lagos et Bordères. L'entrée d'Assat dans le SEAPaN (au 1er janvier 2014), a provoqué la suppression de la STEP désuète de Clément Ader (400 EH), ses effluents ont alors été redirigé vers la station d'Assat-Bordes.

En 2015, le marché de travaux pour l'extension de la STEP d'Assat a été attribué au groupement d'entreprises SOGEA/SANTERNE/CACHAU. Les travaux d'extension de la STEP de 5 600 EH à 15 000 EH ont débuté en mars 2015.

En parallèle, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la STEP de Baudreix de 10 000 EH à 20 000 EH a été lancé en mars 2015 et le groupement HEA/MERLIN a été retenu. Un planning prévisionnel établi par le SEAPaN prévoit la phase travaux durant l'année 2017.

III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire total est d'environ 177 km et se répartit comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|--------|
| • Réseau unitaire : | 7 km |
| • Réseau séparatif d'eaux usées : | 158 km |
| • Refoulement pression | 12 km |

2 - Ouvrages d'épuration

Toutes les eaux usées collectées sont envoyées vers les différents ouvrages d'épuration présents sur le Syndicat :

- La **STation d'EPuration (STEP) d'Asson**, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite les eaux usées de la commune d'Asson.
- la **STation d'EPuration (STEP) de Baliros**, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Arros-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat (hors sanctuaire), et Baliros.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bénéjacq**, exploitée en régie par le service entretien du Syndicat traite les eaux usées de la commune de Bénéjacq et une petite partie de Bordères.
- la **STation d'EPuration (STEP) de Montaut**, a vu le jour en 2013, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite, pour l'heure, une partie des effluents de la commune de Montaut. A terme, elle traitera l'ensemble des effluents de la commune.
- la **STation d'EPuration (STEP) d'Assat-Bordes**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, elle aussi aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Angaïs, Assat, Boeil-Bezing et Bordes.
- la **STation d'EPuration (STEP) de Baudreix**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Nay et la zone Monplaisir de Bénéjacq.

Les charges et volumes de référence du système d'assainissement des stations sont imposés par **les arrêtés préfectoraux suivants** :

- ASSON : Arrêté préfectoral du 15 Octobre 2007
- BALIROS : Arrêté préfectoral du 16 Avril 2007
- BENEJACQ : Arrêté préfectoral du 8 Juin 2005
- MONTAUT : Arrêté préfectoral du 02 Avril 2012
- BORDES-ASSAT : Arrêté préfectoral du 11 Juin 2007
- BAUDREIX : Arrêté préfectoral N° 02/EAU/001 du 7 Janvier 2002

1) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :

	Volumes de référence			
	Débit journalier (m ³ /j)		Débit de pointe (m ³ /h)	
<i>STEP ASSON</i>	200		27	
<i>STEP BALIROS</i>	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	270	300	32,8	35
<i>STEP BENEJACQ</i>	300		36	
<i>STEP MONTAUT</i>	300		36	
<i>STEP ASSAT-BORDES</i>	840		81	
<i>STEP BAUDREIX</i>	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	1720	2100	160	160

2) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :

	Charges de référence ENTREE (kg/j)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
<i>STEP ASSON</i>	60	90	120	15	4
<i>STEP BALIROS</i>	108	162	216	27	7,2
<i>STEP BENEJACQ</i>	120	180	240	30	8
<i>STEP MONTAUT</i>	120	180	240	30	8
<i>STEP ASSAT-BORDES</i>	336	504	504	84	23
<i>STEP BAUDREIX</i>	628	946	1255	155	43

3) Obligations de résultat par temps sec :

Les rejets par temps sec des systèmes de traitement doivent respecter les valeurs limites de flux et de rendements indiqués dans le tableau suivant :

	Charges maximum de rejet (kg/j)					Rendements épuratoire (%)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
STEP ASSON	5	7	25	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP BALIROS	7	9,5	34	19	5	70	90	75	30	30
STEP BENEJACQ	7,5	9	27,2	15	0,6	70	90	75	NC	NC
STEP MONTAUT	7,5	10,5	27	6	4,8	93,75	94,2	88,75	80	40
STEP ASSAT-BORDES	28	39	137	NC	NC	70	90	75	NC	NC
STEP BAUDREIX	34	48	170	NC	NC	95	95	90	NC	NC

Nc : Non concerné

3 - Autres ouvrages

1) Postes de relèvement

Le Syndicat exploite **39 postes de relèvement** sur son territoire. Un recensement des différents ouvrages a été réalisé, des fiches par poste avec leurs caractéristiques géographiques et techniques (localisation, année de construction, typologie du matériel, présence ou non de trop-plein et d'exutoire, etc.) ont également été établies.

La liste des postes de relevage du territoire du Syndicat est disponible en **Annexe 5** du présent rapport.



Illustration 6: Poste de relevage de la Step de Montaut:

2) Déversoirs d'orage

Le Syndicat compte à notre connaissance **11 déversoirs d'orage** sur le réseau d'assainissement.

La localisation exacte des différents déversoirs d'orage a été identifiée en 2010 par le biais d'une étude diagnostic. Une carte des emplacements de ces ouvrages sur le Syndicat a ainsi pu être mise en place.

4 - Nombre d'abonnés et volumes

Les tableaux suivants indiquent les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement et le nombre d'abonnés par commune.

Volumes assujettis :

Communes	Conso m ³ 2013	Conso m ³ 2014
Angaïs	23 910	19 224
Arros-de-Nay	23 665	23 977
Arthez d'Asson	/	/
Assat	2 318	5 409
Asson	40 005	50 260
Baliros	13 666	14 820
Baudreix	6 169	12 087
Bénéjacq	93 041	95 434
Beuste	/	/
Boeil-Bezing	34 757	38 513
Bordères	80	98
Bordes	104 733	117 361
Bourdettes	16 860	19 855
Coarraze	79 550	94 397
Haut-de-Bosdarros	/	/
Igon	41 728	45 060
Lagos	/	/
Mirepeix	44 696	56 783
Montaut	/	31 755
Nay	154 270	159 439
Pardies-Piétat	17 107	14 716
Saint-Abit	13 706	13 091
Bruges		
TOTAL	710 261	812 279

Nombres d'abonnés au réseau d'assainissement collectif :

Communes	Abonnés 2014	Abonnés 2015
Angaïs	299	310
Arros-de-Nay	267	383
Arthez d'Asson	/	
Assat	45	54
Asson	626	566
Baliros	185	194
Baudreix	97	104
Bénéjacq	929	886
Beuste	/	
Boeil-Bezing	457	444
Bordères	2	3
Bordes	976	1 103
Bourdettes	216	200
Coarraze	1 002	930
Haut-de-Bosdarros	/	
Igon	423	402
Lagos	/	
Mirepeix	699	617
Montaut	314	409
Nay	1 654	1 575
Pardies-Piétat	166	165
Saint-Abit	128	125
Bruges	/	215
TOTAL	8 485	8 685

Consommation moyenne par abonnés :

Conso moy/abonné (m ³ /abo)	
2013	2014
86,6	64,3
87,6	89,8
/	/
96,6	120,2
69,2	80,3
75,5	80,1
123,4	124,6
104,4	102,7
/	/
76,7	84,3
40	49
110,7	120,2
85,1	91,9
80,3	94,2
/	/
106,2	106,5
/	/
68,1	81,2
/	101,1
81,8	86
100,6	88,6
104,6	102,3
87,8	93,5

A COMPLETER

Illustration 7: Diagramme indiquant le % de consommation par commune

A COMPLETER

Illustration 8: Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

NB : Le nombre d'abonnés ne correspond pas au nombre de branchements (par exemple pour les logements collectifs, on a un seul branchement pour plusieurs abonnés). En 2015, le nombre de branchements actifs était de 7 841.

A COMPLETER

Illustration 9 : Consommation moyenne annuelle par abonné et par commune

5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC

Conformément au tableau ci-dessus, le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte est de 8 685 ce qui correspond à environ 25 610 habitants (ratio 3 environ).

Si on considère une consommation annuelle de 812 279 m³ et un linéaire de 177 km de réseau, l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est de **12,6 m³/km/j** pour l'exercice 2014.

6 - Déversement des eaux usées non domestiques

Cet indicateur permet d'évaluer les performances environnementales du gestionnaire de réseau, c'est-à-dire la maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Le contrôle des rejets non domestiques permet de répondre à une obligation réglementaire, article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, qui impose la mise en place d'une autorisation particulière pour le raccordement aux réseaux publics de tous les établissements ayant des rejets d'eaux usées autres que domestiques.

Le document formalisant cette démarche correspond à une autorisation de déversement qui peut être ou non accompagnée d'une Convention Spéciale de Déversement qui précise les modalités techniques, juridiques et économiques du raccordement.

Le SEAPaN a également mis en place des fiches de prescriptions qui sont délivrées aux établissements dont les rejets peuvent être assimilés domestiques. La liste de ces activités est fixée dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

En 2014, le SEAPaN a conclu un contrat d'opération collective avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques. Ce contrat a pour objectif la mise en conformité des installations de prétraitement identifiées par le service assainissement collectif du SEAPaN, ces établissements sont diagnostiqués par l'organisme dont ils sont ressortissants (CCI ou CMA), et un dossier de demande de subvention par l'Agence de l'Eau est alors établi.

Dans ce cadre, le SEAPaN a transmis les documents suivants :

- **46 fiches de prescriptions** : activités assimilées domestiques au sens de la loi Warsmann II,
- **27 autorisations de déversement** : activités ayant des rejets spécifiques,
- **3 conventions de déversement** : activités industrielles.

Le tableau figurant en **Annexe 6** du présent rapport dresse la liste des établissements recensés sur le territoire du SEAPaN.

IV/ INDICATEURS DE PERFORMANCE

La synthèse des résultats obtenus lors de l'exercice 2015 au niveau des stations d'épuration d'Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix sont disponibles en **Annexe 7**.

Les arrêtés préfectoraux énoncés précédemment (paragraphe. 3.2) autorisant l'exploitation des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix imposent des charges nominales en entrée de station d'épuration, et des rendements épuratoires par temps sec uniquement. Les bilans présentés ci-dessous ont été réalisés en considérant un « temps sec » comme étant une journée où la pluviométrie enregistrée est inférieure ou égale à **0,2 mm/jour**.

1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2015

1) Charges en entrée de station d'épuration

- **Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :**

Deux bilans complets sont réalisés annuellement sur la STEP d'Asson, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Équivalents Habitants (EH) 2015
Volume (m³/j)	200	179	157	1 204
DBO₅ (kg/j)	60	33	56,7	929
DCO (kg/j)	120	81,5	117,8	964
MES (kg/j)	90	37,6	45,3	491
Azote (kg/j)	15	9	12,9	860
Phosphore (kg/j)	4	1,1	1,17	293

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

- Environ **95 %** de pollution en DBO₅, en entrée par rapport aux conditions théoriques.
- Pour la DCO, les apports sont d'environ **98 %** du flux théorique.
- Quant au flux hydraulique, il couvre approximativement **78 %** du débit nominal de la station.

Il est à noter que les charges moyennes reçues en 2015 au niveau organiques, sont en forte hausse par rapport à l'année 2014, mais sont en baisse au niveau hydraulique en raison des travaux de séparation EU/EP réalisés sur le réseau.

- **Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :**

Deux bilans complets ont été réalisés cette année sur la STEP de Baliros, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Équivalents Habitants (EH) 2015
Volume (m ³ /j)	270	221	195	1 332
DBO ₅ (kg/j)	108	85,7	58,4	973
DCO (kg/j)	216	198,3	148,1	1 196
MES (kg/j)	162	138,5	74,3	786
Azote (kg/j)	27	17,2	14,7	983
Phosphore (kg/j)	7,2	1,9	2	475

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes et inférieurs aux flux estimés lors de son dimensionnement :

- Environ **55 %** de pollution en DBO₅, en entrée par rapport aux conditions théoriques.
- Pour la DCO, les apports sont d'environ **68 %** du flux théorique.
- Quant au flux hydraulique, il couvre **72 %** du débit nominal de la station.

- **Station d'épuration de BÉNÉJACQ (2 000 EH) :**

Deux bilans complets sont réalisés annuellement sur la STEP de Bénéjacq, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Équivalents Habitants (EH) 2015
Volume (m ³ /j)	300	328	255	1 704
DBO ₅ (kg/j)	120	55,7	71,4	1 178
DCO (kg/j)	240	124,6	185	1 555
MES (kg/j)	180	41,6	70,5	794
Azote (kg/j)	30	16,2	19,2	1 110
Phosphore (kg/j)	8	1,9	2,3	575

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes et restent inférieurs aux flux estimés lors de son dimensionnement :

- Environ **60%** de pollution en DBO₅, en entrée par rapport aux conditions théoriques.
- Pour la DCO, les apports sont de **77 %** du flux théorique.

- Quant au flux hydraulique, il couvre **85 %** du débit nominal de la station.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'extension de la station d'épuration de Baudreix réalisée en 2013, il a été décidé de la suppression de la station d'épuration de Bénégacq; les eaux usées qui y étaient envoyées seront alors refoulées vers la nouvelle station de Baudreix.

- **Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :**

Du fait que la station d'épuration de Montaut ait été mise en service en cours d'année 2014, les résultats obtenus en 2015 sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Équivalents Habitants (EH) 2015
Volume (m ³ /j)	300	30	50	334
DBO ₅ (kg/j)	120	9	16	240
DCO (kg/j)	240	22,2	45	333
MES (kg/j)	180	6,9	19,8	225
Azote (kg/j)	30	3	5,2	347
Phosphore (kg/j)	8	0,3	0,56	140

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes et bien inférieurs aux flux estimés lors de son dimensionnement, seul le rendement d'élimination du phosphore ne respecte pas l'objectif fixé par l'arrêté du 02 Avril 2012; en effet, la charge reçue est trop faible pour que le rendement soit élevé.

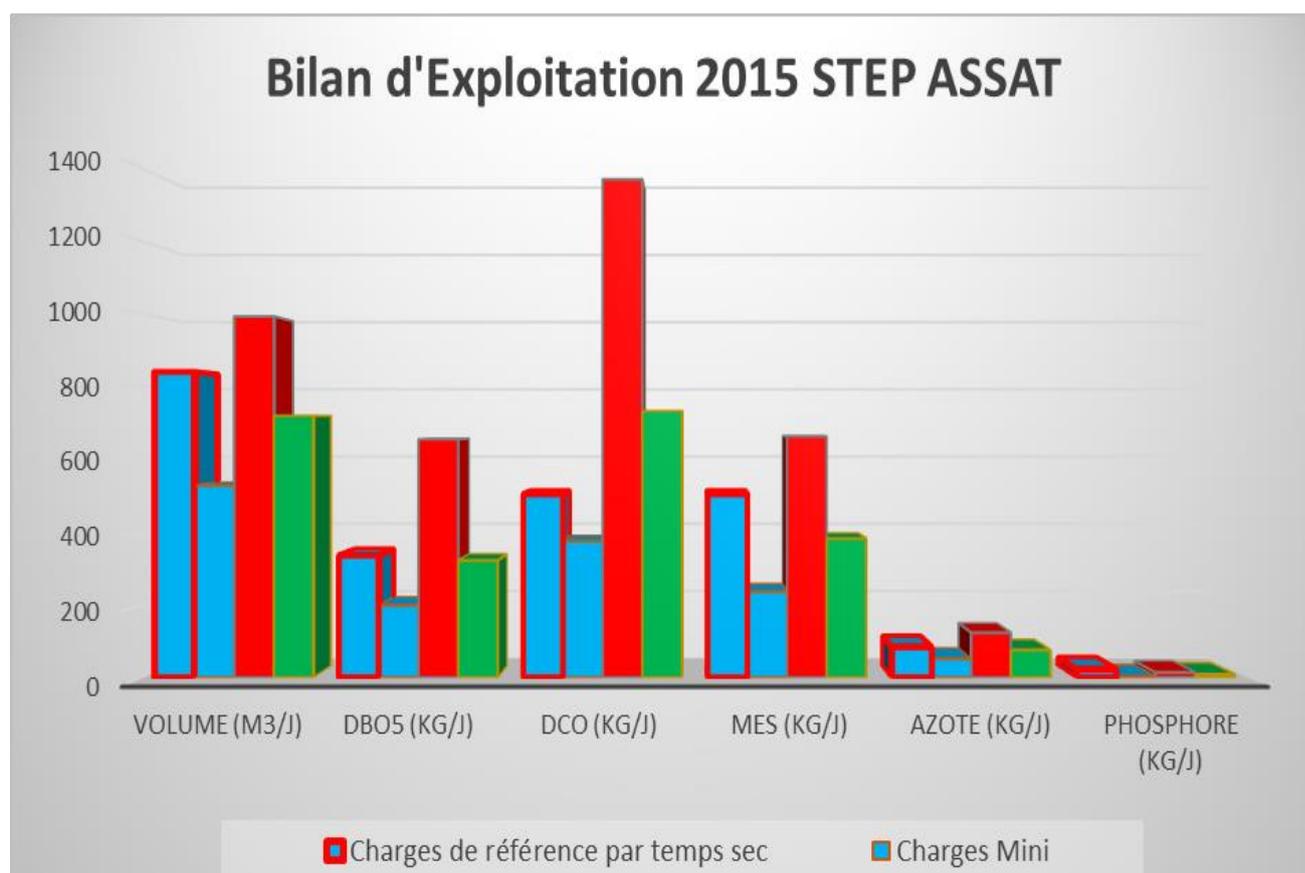
- Environ **13,5 %** de pollution en DBO₅, en entrée par rapport aux conditions théoriques.
- Pour la DCO, les apports sont de **19 %** du flux théorique.
- Quant au flux hydraulique, il couvre **16,5 %** du débit nominal de la station.

Cependant, il est à noter que la charge polluante arrivant à la station reste faible car tous les raccordements au réseau de collecte ne sont pas établis.

- **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (5 600 EH) :**

Sur la STEP d'Assat-Bordes, 12 bilans complets ont été réalisés en 2015, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges Moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Équivalents Habitants (EH) 2015
Volume (m3/j)	840	924	720	4 958
DBO5 (kg/j)	336	370,8	322	5 267
DCO (kg/j)	504	889,6	733	6 025
MES (kg/j)	504	525,9	382	4 163
Azote (kg/j)	84	73,9	75,4	4 840
Phosphore (kg/j)	23	9,3	8,5	2125



Conclusion :

La station d'épuration d'Assat-Bordes, dont le réseau de collecte est principalement de type séparatif, a reçu en entrée **85%** de la charge hydraulique nominale.

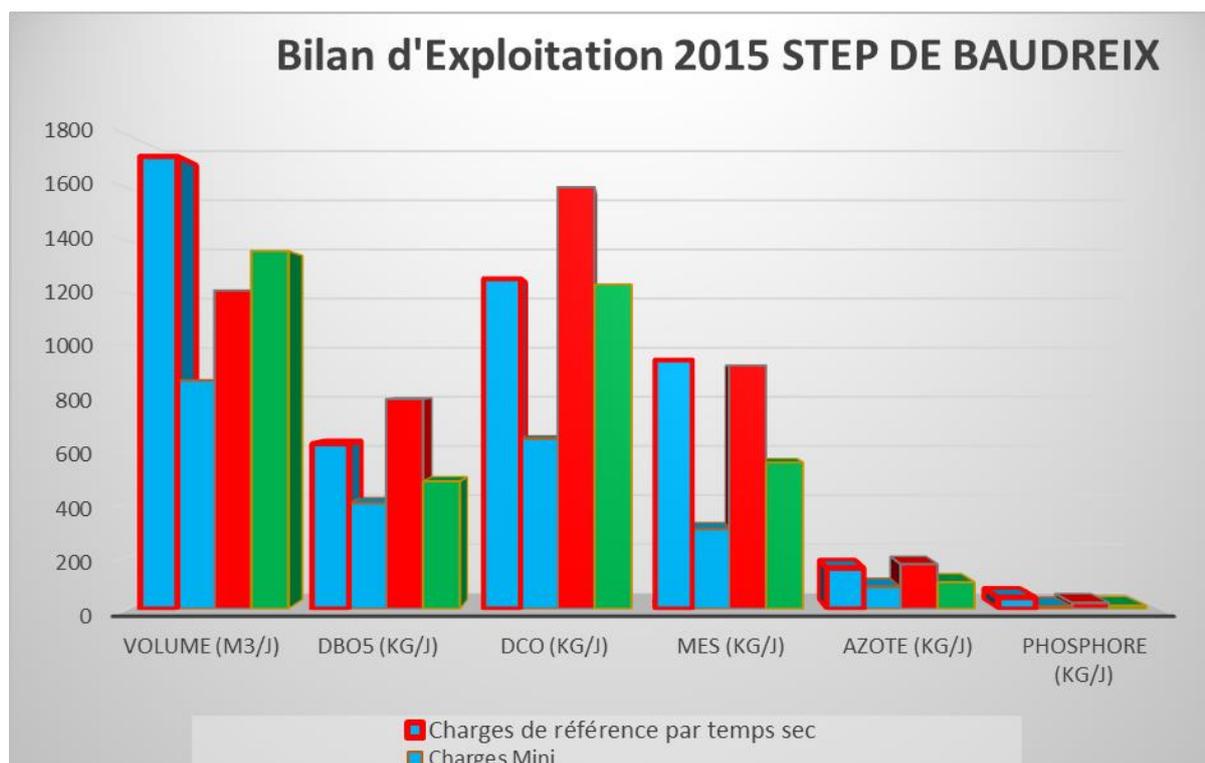
Les flux organiques sont importants, notamment la charge en DCO, dont la moyenne annuelle atteint **145%** de la charge théorique (la charge maximale correspond à environ **270%** du nominal). Ceci s'explique par de fortes entrées d'effluents chargés en raison de la population croissante sur la zone de Bordes mais aussi par la présence de l'usine Turboméca.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la STEP a été attribué au groupement SOGEA/SANTERNE/CACHAU en décembre 2014, les travaux d'extension ont débuté en avril 2015 pour se terminer en avril 2016 et ainsi pouvoir basculer vers une nouvelle STEP d'une capacité de 15 000 EH.

• Station d'épuration de BAUDREIX (10 000 EH) :

Sur la STEP de Baudreix, 24 bilans ont été réalisés en 2015 (12 bilans complets et 12 bilans partiels), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges Moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Équivalents Habitants (EH) 2015
Volume (m3/j)	1 720	1 525	1 525	10 196
DBO5 (kg/j)	628	613	486	6 798
DCO (kg/j)	1 255	1 698,5	1 234	8 209
MES (kg/j)	946	843,8	560	5 128
Azote (kg/j)	155	119,8	92,7	6 180
Phosphore (kg/j)	43	14,7	11,7	2 984



Conclusion :

- En organique, la charge de DBO₅ en entrée atteint **78%** de la charge attendue dans les conditions théoriques, et **98%** en ce qui concerne la DCO, ce qui représente un rapprochement des conditions nominales attendues par rapport au dimensionnement de la station.
- En hydraulique, on atteint en entrée environ **88%** du débit nominal par temps sec.

En 2013, l'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la STEP de Baudreix a été réalisée, les pointes de flux hydraulique et organique ainsi que l'extension future de la commune ont été prises en compte, la capacité de traitement de la station passera à 20 000 EH au lieu de 10 000 EH actuellement.

Cette hypothèse de dimensionnement futur se voit aujourd'hui confirmée au vu des résultats obtenus sur l'année 2015 et notamment certains bilans où l'on atteint des pointes à 13 370 en termes de pollution organique en entrée de station soit 130% du Nominal.

2) Rendements épuratoires

Les données présentées ci-dessous indiquent que les stations d'épuration du Syndicat sont conformes en termes de la qualité de leurs rejets. Les tableaux ci-dessous présentent les objectifs de rejet de flux de pollution et de rendement épuratoire.

• Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2015		Rendements 2015	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	1	6,5	98,21%	70%
DCO	25	125	4,8	7,5	93,62%	75%
MES	7	35	1,2	7,4	97,46%	90%
NK	/	/	4,4	28,2	65,82%	NC
Pt	/	/	0,59	3,8	49,73%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration d'Asson sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2015.

• Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2015		Rendements 2015	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7	25	1,2	6	98%	70%
DCO	34	125	11,4	85,5	92,32%	75%
MES	9,5	35	3,7	19	95,03%	90%
NK	19	70	1,5	7,6	48,12%	30%
Pt	5	18	1,1	5,9	41,7%	30%

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Baliros sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 16 Avril 2007.

Le rejet est conforme pour l'année 2015.

- **Station d'épuration de BÉNÉJACQ (2 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2015		Rendements 2015	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	1	3,8	98,64%	70%
DCO	27,2	90	4,8	19	97,38%	75%
MES	9	30	1	4,1	98,54%	90%
NK	15	50	1,5	5,8	90,10%	NC
Pt	0,6	2	1,2	4,5	50,11%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Bénéjacq sont conformes aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 03 Mars 1997, sauf pour le paramètre phosphore en termes de concentration et de flux de rejet.

Le rejet ne peut être considéré conforme pour l'année 2015.

- **Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2015		Rendements 2015	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	0,2	5	98,45%	93,75%
DCO	27	90	2	42	95,35%	88,75%
MES	10,5	35	0,3	5,2	98,21%	94,2%
NK	6	20	0,7	14,2	86,21%	80%
Pt	4,8	16	0,1	2,1	81,61%	40%

Conclusion :

Le rendement d'élimination du phosphore est inférieur au rendement de référence imposé par l'arrêté préfectoral du 02 Avril 2012; en effet, la charge reçue en entrée de station est trop faible pour atteindre un rendement d'élimination élevé.

Le rejet est néanmoins conforme pour l'année 2015.

- **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (5 600 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2015		Rendements 2015	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	28	25	2,2	3,1	99,31%	70%
DCO	137	125	20,3	28	97,24%	75%
MES	39	35	4,3	5,9	98,88%	90%
NK	NC	NC	11,3	16	84,98%	NC
Pt	NC	NC	3,2	4,4	62,05%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration d'Assat-Bordes sont conformes aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 11 juin 2007.

Le rejet est conforme pour l'année 2015.

• Station d'épuration de BAUDREIX (10 000 EH) :

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejet 2015		Rendements 2015	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	34	25	4,5	3	99,07%	95%
DCO	170	125	37,4	24,5	96,97%	90%
MES	48	35	8,3	5,4	98,51%	95%
NK	NC	NC	13,1	8,6	86,1 %	NC
Pt	NC	NC	3	4,6	60,12%	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Baudreix sont conformes. Le traitement des eaux usées a été performant cette année.

Le rejet est conforme pour l'année 2015.



Illustration 10: Canal de sortie des eaux traitées de la Step de Baudreix

3) Les sous-produits d'épuration

Quantification des boues produites :

La production de boues est directement liée à la quantité de pollution retirée des eaux usées. Ainsi, plus la dépollution est efficace, plus la production de boues est élevée. Les boues rencontrées sur le Syndicat correspondent à des boues de traitement biologique d'aération prolongée. Elles sont donc essentiellement formées par **les résidus de bactéries « cultivées »** dans les ouvrages d'épuration. Ces bactéries ont consommé des matières organiques contenues dans les effluents bruts et les ont digérés.

Il est important de noter l'absence de production de boues sur la STEP de Montaut du fait de sa trop récente mise en service.

La quantité totale de boues produite durant l'année 2015 est évaluée à environ **210 tonnes de matières sèches** :

- **3 000 m³ produits** par la station de Baliros en moyenne à 5 g MS/L, soit environ 17,5 tonnes de matières sèches produites (sont compris les 2,5 tonnes de matières sèches évacuées suite à l'opération de déshydratation mobile de février 2015.) Cette production correspond à **1 100 EH**.
- **535 480 kg produits** par la station de Baudreix en moyenne à 20,5% de siccité soit environ 110 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à **6 230 EH**.
- **1765 m³ produits** par la station d'Assat-Bordes à 4 g MS/L en moyenne et 199,31 tonnes de boue déshydratées par l'UMD à 20,5% de MS, soit un total de 55 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à **2 923 EH**.
- **2 160 m³ produits** par la station de Bénéjacq en moyenne à 5 g MS/L soit environ 14,2 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à **1 200 EH**.
- **2 600 m³ produits** par la station d'Asson en moyenne à 4 g MS/L soit environ 11,25 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à **1000 EH**.
- **10,24 tonnes produits** par la station de Montaut en moyenne à 20,5% de siccité soit environ 2,10 tonnes de matières sèches produites. La production de boue est assez faible en raison d'une montée progressive en charge au fur et à mesure du raccordement des usagers

NB : on considère une production moyenne de boue de 16,5 kg MS/j/EH.

Soit les productions de boues suivantes pour les exercices 2013, 2014 et 2015 :

STEP	Volumes extraits 2013 (m ³)	Tonnes MS 2013	EH 2013	Volumes extraits 2014 (m ³)	Tonnes MS 2014	EH 2014	Volumes extraits 2015 (m ³)	Tonnes MS 2015	EH 2015
BALIROS	2 100	18,76	1 137	2 631	18,6	1 127	3 000	17,5	1 100
BÉNÉJACQ	2 800	15,4	933	3 230	17,76	1 080	2 160	14,2	1 000
BORDES-ASSAT	7 038	38,9	2 360	8 777	48,24	2 923	1765	55	2923
BAUDREIX	9 755	100,01	6 061	11 202	100,83	6 111	535480	110	6230
ASSON	/	10	900	/	10,80	950	2604	11,25	1000
MONTAUT	0	0	0	0	0	0	/	2,10	200
TOTAL		173Tonnes de MS		195 Tonnes de MS			210 Tonnes de MS		

La production de boues a nettement augmentée par rapport à l'exercice 2014.

Il faut spécialement noter la nette augmentation des volumes extraits sur les STEP de Bordes et Baudreix, cependant la production de matière sèche reste stable, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'un mauvais réglage de la centrifugeuse a été fait au cours de l'année.

Les filières de traitement des boues pour toutes les stations d'épuration sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les boues de la station d'épuration de Baudreix et Montaut sont déshydratées sur le site et envoyées en compostage sur la plateforme de TERRALYS à Pontacq pour être valorisées en agriculture.

Les boues de la station d'épuration de Baliros, Bordes-Assat et de Bénéjacq sont épaissies dans des lits à rhizophytes.



Illustration 11 : Step Assat-Bordes avant extension en 2015



Illustration 12 : Tamis rotatif de Baudreix

Quantification des sables, des graisses, et des déchets de dégrillage :

Station d'épuration d'Asson :

- Les refus du dégrilleur (700 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (200 kg) → SUEZ.
- Les graisses (2 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baliros :

Les déchets de dégrillage (3 500 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration de Bénéjacq :

- Les sables (800 kg) → SUEZ.

- Les graisses (10 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.
- Les déchets de dégrillage (2 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration d'Assat-Bordes :

- Les refus du dégrilleur (3 000 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (800 kg) → Lyonnaise des Eaux.
- Les graisses (8 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baudreix :

- Les déchets de dégrillage (6 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Pour les stations d'épuration de Baliros et de Baudreix, il faut noter la présence d'un tamis rotatif qui collecte les refus de grilles, les sables et les graisses, pour être ensuite ensachés.



Illustration 12 : Local à boues de la Step de Montaut

4) Consommation énergétique

Le tableau suivant dresse le bilan de la consommation énergétique de chaque station d'épuration du territoire.

En considérant ces consommations énergétiques annuelles ainsi que les flux annuels entrant pour chaque station d'épuration exprimés en équivalents habitants, il est possible de déterminer l'énergie nécessaire pour éliminer 1 kilogramme de DBO₅ (ratio kWh/kg DBO₅ éliminé). Pour une station d'épuration de type **boues activées**, il est donné un **ratio moyen de 2,5 kWh/kg de DBO₅ éliminé**.

Station d'épuration	2013				2014			
	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO ₅ (EH) ¹	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO ₅ (EH) ¹	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson* (1 000 EH)	38 744	535	3,6*	5 136	33 386	485	3,2*	5 563
STEP Baliros* (1 800 EH)	67 484	1 415	2,3*	8 957	65 789	1 412	1,7*	8 870
STEP Bénéjacq* (2 000 EH)	83 886	1 275	3,2*	10 362	74 894	878	1,7*	9 377
STEP Montaut * (2 000 EH)	1 409 (nov. à déc. 2013)				22 779 16 206 (nov. à déc. 2014)			3 922
STEP Bordes-Assat (5 600 EH)	232 604	4 385	3,4	30 184	238 546	5 430	2,0	30 478
STEP Baudreix (10 000 EH)	308 009	8 820	1,7	38 939	354 388	9 675	1,7	41 111
TOTAL	732 136	/	/	93 578	789 782	/	/	99 321

Station d'épuration	2015			
	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO ₅ (EH) ¹	Ratio (kWh/kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson* (1 000 EH)	26 632	929	1,3*	3 935
STEP Baliros* (1 800 EH)	54 489	980	2,6*	7 753
STEP Bénéjacq* (2 000 EH)	73 978	1 180	2,8*	10 574
STEP Montaut * (2 000 EH)	93427	240	16,2**	12 385
STEP Bordes-Assat (5 600 EH)	275 782	5 267	2,4	45 805
STEP Baudreix (10 000 EH)	356 211	8 800	2	45 556
TOTAL	880 519	/	/	126 008

Les ratios sont calculés pour la totalité des STEP du SEAPAN. Le total de la consommation énergétique n'est pas représentatif de la réalité en raison d'un surcoût de 15 000 € environ pour la STEP d'Assat du au chantier de construction de la nouvelle STEP. Ce montant sera remboursé par le constructeur de la STEP dans le cadre du marché.

*NB : Pour les stations d'Asson, Baliros, Bénéjacq, seuls 2 bilans sont réalisés, les flux moyens annuels ne sont donc que peu représentatifs du fonctionnement global de ces stations.

**NB : Pour la STEP de Montaut, le raccordement progressif des usagers et le manque de charge en entrée station d'épuration « faussent » le ratio

¹ Ces flux annuels exprimés en équivalents habitants sont issus du paragraphe IV/1-1)

L'évolution, entre les exercices 2014 et 2015, de la consommation énergétique des différentes stations d'épuration est présentée dans le tableau ci-dessous. Le nombre d'équivalents habitants, exprimé en pourcentage de la valeur nominale, y est également établi.

On peut noter une baisse de la consommation sur les sites de Baliros, Asson et Bénéjacq et une légère hausse sur Baudreix.

L'évolution sur la STEP de Montaut n'est pas représentative en raison d'une mise en service en milieu d'année 2014 et l'évolution à la hausse sur la STEP d'Assat est due au chantier d'extension de la STEP et n'est donc pas non plus significative de l'activité d'épuration.

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013 ² (kWh/an)	Conso 2014 ² (kWh/an)	Conso 2015 ² (kWh/an)
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	113
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	201
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	Pas de données	6 557	6930
PR DE BIE	ASSON	135	155	237
PR DE MARANCY	ASSON	Pas de données	7 365	6009
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	117	136	104
PR BALIROS (à côté de PMC) (BALIROS 2)	BALIROS	1 436	1 367	673
PR BALIROS PRESSION	BALIROS	Pas de conso électrique		
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP Baudreix		
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données – Lotissement privé		
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	2 865
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	1 056
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	65 360	459	- 99 539
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	829
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	5 876
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	452
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données – Lotissement privé		
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	14 518
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données – Lotissement privé		
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données - 1 397		
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	2 741
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	6 823
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	7 422	5 969	3 983
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	1 765
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	3 715
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	1 966
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	912
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	763
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	223	185	129
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données – Lotissement privé		
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	Pas de données	- 780	2 691
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	Pas de données	4 137	- 2 877
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Mise en service trop récente - 1 028		
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	Pas de données	3 902	- 2 136
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	Pas de données	8 553	- 8 122
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	346
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	7 097
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	1 712
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	1186
TOTAL	39	148 102	125 676	78 117

² Consommations issues des relevés EDF

Station d'épuration	Evolution conso 2014/2015 (%)	DBO ₅ moyen 2015 (% EH nominal)
STEP Asson (1 000 EH)	-25,3 %	95 %
STEP Baliros (1 800 EH)	- 20,7 %	54 %
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	- 1,2 %	60 %
STEP Montaut (2 000 EH)	Non représentatif (+ 75 %)	14 %
STEP Assat-Bordes (5 600 EH)	+ 13,5 %	96 %
STEP Baudreix (10 000 EH)	+ 0,5 %	77 %

Le tableau présenté ci-dessous établit le bilan des consommations énergétiques 2013, 2014 et 2015 sur l'ensemble des postes de relevage du territoire.

Nous pouvons noter une baisse des montants de consommation énergétique très significative en 2015 grâce à un travail d'optimisation des tarifs (réduction des abonnements au minimum) et grâce aux travaux d'améliorations des installations de pompage et réseau. D'autre part, une année moins pluvieuse que les précédentes nous a également permis de consommer moins d'énergie.

Les consommations négatives correspondent à de faux indes estimé la première année de mise en service des PR neufs sur Montaut notamment.

L'auto-relève réalisée désormais par les agents du SEAPAN et saisie par le responsable exploitation sur le site EDF permet d'obtenir une facturation au plus près de la réalité.

2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU

En accord avec les Arrêtés Préfectoraux autorisant le fonctionnement des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix, les rejets moyens annuels des stations d'épuration sont **conformes**.

Seule la STEP de Bénéjacq présente une non-conformité sur le paramètre phosphore.

De plus, lors de certains bilans, on note de très fortes concentrations organiques à Baudreix et Assat-Bordes, avec des pointes à, respectivement, près de 13 400 EH et 10 000 EH, valeurs près de deux fois supérieures aux capacités nominales de traitement de ces stations et qui justifient clairement les redimensionnements envisagés.

3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

La mesure de cet indicateur a pour objectif de s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées afin de préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Il s'agit du **pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation**, pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Pour rappel, un bilan est jugé conforme s'il respecte les valeurs limites fixées en flux maximal et, soit les valeurs limites fixées en concentration, soit les valeurs limites fixées en rendement indiquées dans l'Arrêté Préfectoral.

Les taux de conformité pour l'année 2015 sont, pour les stations concernées par cet indicateur, les suivants :

	Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2014	Nombre de bilans 24 heures conformes en 2014	Taux de conformité (%)	Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2015	Nombre de bilans 24 heures conformes en 2015	Taux de conformité (%)
STEP Asson (1 000 EH)	2	2	100 %	2	2	100%
STEP Baliros (1 800 EH)	2	2	100 %	2	2	100%
STEP BENEJACQ (2 000 EH)	2	2	100 %	2	2	100 %
STEP MONTAUT (2 000 EH)	1	1	100 %	1	1	100 %
STEP ASSAT-BORDES (5 600 EH)	12	12	100 %	12	2	100 %
STEP BAUDREIX (10 000 EH)	24	24	100 %	12	2	100 %

STEP Bénéjacq → non-conformité sur le paramètre phosphore (flux et concentration)

4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indicateur a pour but d'évaluer la connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

Pour 2015, il s'établit à **101 / 120**.

5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie. Il vise à évaluer l'effort de protection de la qualité des milieux récepteurs.

En 2015, il s'établit à **95 / 120**.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

De plus, des mesures sur les points clefs du réseau d'assainissement vont être réalisées afin de déterminer le taux de collecte par secteur.

6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

Cet indicateur donne un aperçu de l'état et du fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées, à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau sont les points du réseau pour lesquels il y a au moins 2 interventions par an (actions préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux (hors branchements).

Ce nombre est évalué à **4 points noirs soit 2,5 %**

Ce suivi nous indique les principaux points sensibles sur le réseau d'assainissement : plaques d'égouts vétustes, réseaux bouchés.

7 - Taux de débordement chez les usagers

Cet indicateur mesure le nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Taux de débordement = nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Le nombre de débordements correspond alors au nombre de demandes d'indemnisations par des tiers ou des usagers.

Pour l'année 2015, **aucune demande d'indemnisation n'a été déposée** suite à des dysfonctionnements du réseau public. Le taux est alors de **0,0 ‰ habitants en 2015.**

8 - Taux de renouvellement des réseaux

Cet indicateur complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (ml)	2 200	563	1 856	450

Le renouvellement de réseau pour l'exercice 2015 est réparti comme suit :

- Remplacement in situ :
 - 450 ml sur les 1513 ml Rue Labat à Asson, sur l'exercice 2014-2015 (RAR)
- Créations
 - 125 ml, gravitaire chemin de la souque à Coarraze (extension 2015 pour le lotissement Lou Baradat.

Soit au total 575 ml renouvelés ou réhabilités sur les 177 000 ml de réseau au cours de l'exercice 2014.

On obtient donc un **taux de renouvellement du réseau de 0.32% explicable par l'engagement du SEAPaN sur l'investissement porté sur l'extension de la station d'épuration d'Assat (comprenant aussi le renouvellement et le dévoiement des canalisations amont).**

NB : On ne prend en compte que le renouvellement réalisé depuis le 1^{er} janvier 2014, date de création du SEAPaN,

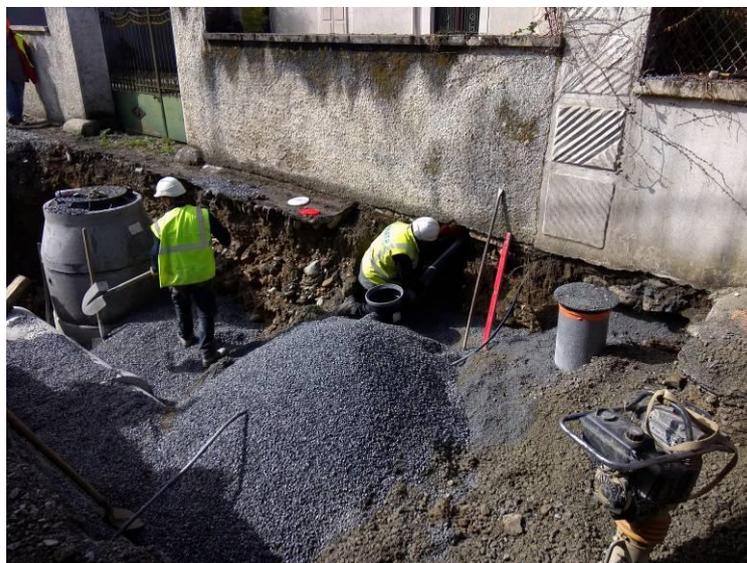


Illustration 13: Pose de réseau EU, AEP à Asson, rue Labat

9 - Taux de réclamation

Ce taux constitue un reflet de la qualité du service rendu aux usagers. Le nombre de réclamations est rapporté au millier d'abonnés.

Le nombre total de réclamation in situ pour l'année 2015 est de **51** dont :

- 15 demandes d'explications : explications de la PFAC, du règlement de service, des factures (acompte, solde), etc.
- 28 concernant des erreurs de tarification (par exemple : facturation de la redevance assainissement pour de l'assainissement non collectif).
- 8 concernant un problème technique (réseau bouché, etc...).

Le taux de réclamation pour l'année 2015 est donc de **6.4 %**

Au Syndicat, toutes les demandes écrites sont enregistrées. De plus, une liste informatisée est tenue à jour concernant les réclamations téléphoniques.

Une lettre d'information du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay a été transmise aux abonnés en 2014, dans le but de leur faciliter la compréhension des investissements réalisés et du fonctionnement du service. Cette lettre d'information figure en **Annexe 9**.

V/ INDICATEURS FINANCIERS

1 - Prix du service

Il comprend un abonnement annuel de 50 € HT, la redevance s'élevant à 1,48 € HT par m³.

2 - Redevance assainissement

Le tableau suivant indique le prix de la redevance assainissement par commune pour l'année 2015, celle-ci est calculée hors taxe.

Communes	Total HT (€ / m ³) 2012	Total HT (€ / m ³) 2013	Total HT (€ / m ³) 2014	Total HT(€/M3)	Evolution 2015 à 2014	Redevance 2014 (€ HT)	Redevance 2015 (€ HT)
ANGAIS	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	46 930	
ARROS-de-NAY	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	53 328	
ARTHEZ D'ASSON	-	-	1,48	1.68	+13.51%	-	
ASSAT	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	11 250	
ASSON	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	113 487	
BALIROS	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	33 997	
BAUDREIX	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	24 750	
BENEJACQ	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	203 735	
BEUSTE	-	-	1,48	1.68	+13.51%	-	
BOEIL-BEZING	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	86 780	
BORDERES	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	245	
BORDES	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	239 591	
BOURDETTES	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	43 395	
COARRAZE	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	205 921	
HAUT-DE-BOSDARROS	-	-	1,48	1.68	+13.51%	-	
IGON	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	96 542	
LAGOS	-	-	1,48	1.68	+13.51%	-	
MIREPEIX	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	127 150	
MONTAUT	-	-	1,48	1.68	+13.51%	61 694	
NAY	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	349 577	
PARDIES-PIETAT	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	33 266	
SAINT-ABIT	1,48	1,48	1,48	1.68	+13.51%	28 581	
TOTAL						1 760 219	

3 - Budget du Service assainissement 2015

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 10/03/2015 :

Section d'exploitation					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
011	Charges à caractère général	494 500	70	Vente de produits finis, prestation de service	1 955 000
012	Charges de personnel	357 180	74	Subventions d'exploitation	95 100
65	Autres charges de gestion courante	48 500	75	Autres produits de gestion courante	100
Total des dépenses de gestion des services		900 180	Total des recettes de gestion des services		2 050 200
66	Charges financières	346 145	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	19 000	77	Produits exceptionnels	2 200
022	Dépenses imprévues	31 696			
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 297 021	Total des recettes réelles d'exploitation		2 052 400
023	Virement à la section d'investissement	513 862	042	Opération ordre transfert entre section	377 000
042	Opération ordre transfert entre section	880 000			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 393 862	Total des recettes d'ordre d'exploitation		390 000
TOTAL		2 690 883	TOTAL		2 429 400
Résultat reporté ou anticipé		0	Résultat reporté ou anticipé		261 483
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 690 883	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 690 883

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 1 016 862 €

Section d'investissement

Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)
21	Immobilisations corporelles	22 200	13	Subventions d'investissement reçues
				1 953 852
	Total des opérations d'équipement	3 900 519	16	Emprunts et dettes assimilés
				1 207 130
Total des dépenses d'équipement		3 922 718	Total des recettes d'équipement	
				3 160 982
16	Emprunts et dettes assimilés	435 000	106	Réserves
020	Dépenses imprévues	15 787		
Total des dépenses financières		450 787	Total des recettes financières	
				411 717
Total des dépenses réelles d'investissement		4 373 506	Total des recettes réelles d'investissement	
				3 572 699
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	377 000	021	Virement de la section de fonctionnement
				513 862
			040	Opérations d'ordre de transfert entre section
				880 000
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales
				-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		377 000	Total des recettes d'ordre d'investissement	
				1 393 862
TOTAL		4 750 506	TOTAL	
				4 966 561
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		216 055	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	
				0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		4 966 561	TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT	
				4 966 561

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation : 1 016 862 €

4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2015 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2015 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
10 690 106 €	8 980 633 €	751 914 €	325 469 €	426 445 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée. Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

Données arrêtées au 31 décembre 2015	
Encours de la dette contractée	8 980 633 € HT
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 2 052 400 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 1 297 021 € HT</i>	
Epargne brute annuelle	755 379 € HT
Durée d'extinction de la dette	11.8 ans

Si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait 11.8 ans pour se désendetter

5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2015 s'élèvent à **880 000 €**.
Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2015, à **377 000 €**.

6 - Taux d'impayés

Cet indicateur traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service. (Données arrêtées au 31/12/2014).

Le montant des impayés s'élève à € HT en 2015 (+ % par rapport à l'exercice 201).

	ANGAIS	ARROS DE NAY	ARTHEZ D'ASSON	ASSAT	ASSON	BALIROS	BAUDREIX
Taux d'impayés (montants) (%)							
Taux d'impayés (abonnés) (%)							

	BENEJACQ	BEUSTE	BOEIL- BEZING	BORDERES	BORDES	BOURDETTES	COARRAZE
Taux d'impayés (montants) (%)							
Taux d'impayés (abonnés) (%)							

	HAUT DE BOSDARROS	IGON	LAGOS	MIREPEIX	MONTAUT	NAY	PARDIES PIETAT	SAINTE ABIT
Taux d'impayés (montants) (%)								
Taux d'impayés (abonnés) (%)								

Pour l'année 2015, le taux d'impayés global sur le territoire du SEAPaN s'élève à %, si on le calcule **en fonction des montants**, et à% si on le calcule **en fonction du nombre d'abonnés**.

NB : Pour rappel, en 2014, le taux d'impayé s'élevait à 1,27%, si on le calcule en fonction des montants, et à 2,79% si on le calcule en fonction des abonnés.

À la redevance indiquée au paragraphe V.2, il faut déduire le montant des impayés ainsi que le montant des factures irrécouvrables pour l'année 2014.

En 2014, le montant des impayés est de 19 717 € HT et le montant des factures irrécouvrables s'élève à 270 € HT.

La redevance réelle pour l'année 2014 est donc de 1 740 232 € HT.

NB : le taux d'impayés en montants pour la commune d'Arros-de-Nay est négatif car certains montants ont été régularisés et il y a eu par ailleurs des factures impayées dont les montants sont inférieurs à ceux régularisés d'où le fait que le taux calculé en fonction du nombre d'abonné soit positif.

7 - Présentation d'une facture

En **Annexe 10**, est joint un exemple type de facture pour une commune du Syndicat avec le détail du prix de l'eau et du prix de l'assainissement collectif.
Référence moyenne de 120 m³.

8 - Autres Tarifs

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article *L.1331-7 du Code de la Santé Publique*, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) qui a été supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération du comité syndical du 13 mai 2014, pour un montant maximum de 3 200 € HT par logement

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions nouvelles dont la construction, l'extension ou l'aménagement génère des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, à la date d'achèvement des travaux pour l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ou à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec ces coefficients modérateurs :

1) Constructions neuves : édification sur un terrain non construit

	Base surface de plancher (le m²)	Coefficient modérateur
* Maisons individuelles (jusqu'à 2 logements/logement)	20 €	1
* Immeubles collectifs ou groupe d'habitations (défini par le code de la construction à compter de 3 logements/logement)	20 €	0,7

* Logements collectifs, bailleurs sociaux, maisons de repos, établissements de santé, internats, établissements de service public (par logement)	20 €	0,7
--	------	-----

2) Constructions neuves : modification de la partie existante

	Base surface de plancher (le m ²)	Coefficient modérateur
* Terrain supportant des constructions raccordées au réseau public destinées à être démolies avec réalisation de constructions nouvelles	20 €	1
* Extension ou changement de destination de constructions existantes raccordées au réseau générant des eaux usées complémentaires	20 €	1
* Aménagement intérieur d'un immeuble déjà raccordé au réseau public ne générant pas d'eaux usées supplémentaires	NÉANT	0

3) Constructions existantes

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions existantes qui génèrent des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées lors de la construction ou de l'extension du réseau public de collecte.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec coefficients modérateurs :

	Base surface de plancher par logement existant (le m ²)	Coefficient modérateur
* Construction existante (si absence de déclaration de superficie 100 m ² appliqué)	20 €	0,30

Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :

La PFAC « assimilés domestiques » est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération en date du 13 mai 2014.

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un

usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à la date d'accord de la demande par le service d'assainissement collectif de la demande mentionnée au paragraphe précédent. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon :

Base de surface de plancher (m²) * 20 € * 0,8 (coefficient modérateur)

VI/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux d'entretien courant de prévention sur le réseau d'assainissement depuis 2008 ont permis une baisse du nombre d'interventions sur le réseau.

Le Syndicat a réalisé quelques travaux de remise à niveau de regards sous chaussée existant sur l'ensemble du territoire.

L'Annexe 2 donne le détail des interventions réalisées sur le réseau d'assainissement pour l'exercice 2015.

Pour l'année 2015, le **taux de curage du linéaire total de réseau**, que l'on considère de 165 km (on ne prend pas en compte le refoulement), est d'environ **1 % (soit 1,6 km de réseau)**. Pour rappel, ce taux de curage était de 1,7 % en 2014.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs

1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Asson</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
13/04/2015	Asson	LOUBSENS	Réparation pompe 1 Marancy	679,86
16/10/2015		SEIHE	Intervention Urgence	126,00

Sur l'année 2015, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP d'Asson (réalisées par des tiers), se sont élevées à **805 € HT**.

**2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS
(régie)**

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baliros</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
13/04/2015	Baliros	LOUBSENS	STEP AERATEUR N°3	750,00
28/09/2015		SEIHE	Remplacement flotteur sur PR	84,00
06/10/2015		LOUBSENS	Remise en état pompe siemens STEP Aérate	292,80
30/11/2015		SAUR	Remplacement Hydrovard sur pompe de forage- STEP	1 890,00

Sur l'année 2015, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baliros (réalisées par des tiers), se sont élevées à **3 016 € HT**.

**3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BÉNÉJACQ
(régie)**

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Bénéjacq</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
02/07/2015	Bénéjacq	LOUBSENS	2 ^{ème} Pompe PR des ARTIGUES Pompe neuve	3 516,00
28/09/2015			Joint et courroie pour PR entrée STEP	44,65
		FEVRIER THIERRY	Réparation support pompe - STEP	322,80

Sur l'année 2015, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Bénéjacq (réalisées par des tiers), se sont élevées à **3 883 € HT**.

**4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT-
BORDES (régie):**

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Assat-Bordes</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
17/08/2015	Bordes	LOUBSENS	Courroie Surpresseur pour STEP	86,40

Sur l'année 2015, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP d'aasat-Bordes (réalisées par des tiers), se sont élevées à **86,5 € HT**.

5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baudreix</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
10/02/2015	Baudreix	SEIHE	FA Dossier n° 15-REP-64-055P STEP	168,00
07/07/2015			FA N° 64056/18 pour Dépannage DO OKIRI suite à l'orage	1 908,00
16/10/2015			Intervention d'urgence sur STEP	126,00
17/03/2015		SAUR	Prestation révision des 3000 heures de la Centrifugeuse STEP	3 492,00
07/07/2015			Remplacement palier Centrifugeuse STEP	4 896,00
17/08/2015		LOUBSENS	Réparation pompe indus. STEP	1 067,10
13/10/2015			Remise en état Ventilateur STEP	294,00

Sur l'année 2015, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baudreix (réalisées par des tiers), se sont élevées à **11 951 € HT**.

6) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Montaut</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
12/10/2015	MONTAUT	SOGEA	Fourniture d'un aérateur de secours	4 730 €

Sur l'année 2015, la seule dépense pour le site de Montaut a été l'acquisition d'un aérateur de secours suite à un dysfonctionnement sur l'aérateur actuel qui aura lui été pris en garantie par le constructeur. Cela pour un montant de 4730 € HT.

3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement

L'année 2014 et l'année 2015 ont été marquées par la signature des fiches de prescriptions, des autorisations et des conventions de déversement des établissements concernés suite à l'importante étape de visites aux établissements recensés sur le territoire du Syndicat réalisée en 2013.

Sur le territoire du SEAPaN **91 établissements** sont concernés dont **3 industriels** (S.A. Laguilhon, SODEXO et TURBOMECA).

Le tableau présenté en **Annexe 6** répertorie ces établissements concernés ainsi que le type de document auquel ils sont assujettis.

NB : les fiches de prescriptions concernent les établissements dont l'activité est assimilées domestique au sens de la loi Warsmann II et figure dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

VII/ OBJECTIFS DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2016

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le Syndicat pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement. Les objectifs se déclinent autour de 3 axes :

1 - Travaux et contrôles

- ⇒ Poursuite de la construction, de l'extension, du renouvellement et de la réhabilitation des réseaux d'assainissement (Baudreix, Angaïs, Asson etc...).
- ⇒ Mise en place d'une base de données sur les réseaux dans les secteurs où des données sont manquantes ou douteuses, ce qui permettra d'optimiser la connaissance du territoire et des abonnés, mais aussi de répondre plus rapidement aux attentes des usagers.
- ⇒ Fin des travaux d'extension de la STEP de Bordes-Assat (5 600 EH à 15 000 EH).
- ⇒ Transformation de la STEP de Bénéjacq en poste de refoulement vers la STEP de Baudreix et création du refoulement en parallèle

2 - Études et prospectives

- ⇒ Optimisation du fonctionnement des stations d'épuration.
- ⇒ Diagnostic permanent du réseau d'assainissement.
- ⇒ Extension de la STEP de Baudreix (10 000 EH à 20 000 EH) : maîtrise d'œuvre
- ⇒ Suivi du lagoin et mesures de la pollution des déversoirs d'orage en continu

3 - Fonctionnement du service

- ⇒ Augmenter les actions de prévention (document unique d'évaluation des risques).
- ⇒ Optimisation de l'exploitation des STEPs, rendue possible grâce à la régie.
- ⇒ Communication : actualisation du site internet du SEAPaN www.seapan.fr

ANNEXES

Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme	46
Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2014	47
Annexe 3 : État d'avancement de la programmation des travaux 2014	49
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement	50
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN	51
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques	52
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs	53
Annexe 8 : Indicateurs de performance	57
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2014	59
Annexe 10 : Facture par commune	61

Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme

Communes	Contrôles de raccordement 2014	Contrôles de raccordement 2015	Dossiers d'urbanisme 2014 (CU, PC, PA, DP)				Dossiers d'urbanisme 2015 (CU, PC, PA, DP)			
			CU	PC	DP	PA	CU	PC	DP	PA
Angaïs	6	16	4	10	-	-	4	6	4	-
Arros-de-Nay	7	5	4	-	-	-	5	6	2	-
Arthez d'Asson	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-
Assat	8	6	-	6	-	-	3	6	7	1
Asson	15	14	8	8	2	-	4	6	1	-
Balirros	4	8	-	11	-	-	2	2	-	-
Baudreix	7	1	-	-	-	-	5	13	3	-
Bénéjacq	25	30	15	24	24	4	12	31	22	3
Beuste	-	-	1	4	-	-	3	1	2	-
Boeil-Bezing	12	14	8	11	4	1	5	5	6	-
Bordères	-	-	5	1	1	-	2	1	2	-
Bordes	29	49	8	44	27	-	1	28	21	2
Bourdettes	3	3	2	4	-	-	1	-	-	-
Coarraze	10	15	5	6	4	1	15	3	5	-
Haut-de-Bosdarros	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Igon	231	134	4	10	3	-	8	7	2	1
Lagos	-	-	4	-	-	-	2	1	1	-
Mirepeix	15	19	5	7	10	-	3	12	13	1
Montaut	70	169	6	4	-	-	3	2	-	-
Nay	26	30	2	13	25	2	9	27	40	-
Pardies Piétat	-	4	-	1	-	-	-	1	2	-
Saint Abit	1	4	1	1	-	-	1	-	-	-
TOTAL	469	521	84	166	100	8	91	158	133	8
			358				390			

Avec :

CU : Certificat d'urbanisme
 PC : Permis de construire
 PA : Permis d'aménager
 DP : Déclaration de travaux

Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2015

<i>Travaux d'entretiens réalisés sur le réseaux et STEP</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Pompages des:
08/01/2015	Bordes	SUEZ	STEP	Graisses
	Bénéjacq			
16/03/2015	Bordes			
	Bénéjacq			
08/06/2015	Bénéjacq			
	Bordes			
10/08/2015	Bénéjacq			
	Bordes			
13/10/2015	Bordes (2 fois)			
15/12/2015	Bénéjacq			
	Bordes			
18/03/2015	Bénéjacq			
	Bordes			
12/10/2015	Bordes			Sables
	Bénéjacq			
15/12/2015	Bénéjacq			
	Bordes			
19/08/2015	Baudreix	Puits de recirculation		
03/09/2015	Baudreix			
10/08/2015	Nay		Débouchage branchement	/

<i>Travaux d'entretiens réalisés sur le réseau</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Mètre linéaire
08/01/2015	Boeil-Bezing	SOBEP	Curage réseau	25,00
13/01/2015	Asson			200,00
02/02/2015	Coarraze			100,00
12/03/2015	Asson			182,00
02/06/2015	Bénéjacq			200,00
15/12/2015	Bordes			11,00
TOTAL				718

<i>Travaux d'entretiens réalisés sur le réseau</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Mètre linéaire
13/01/2015	Asson	SOBEP	ITV	88,20
12/03/2015				347,00
13/10/2015	Nay			198,10
30/11/2015				100,00
TOTAL				733,3

<i>Travaux d'entretiens réalisés sur les postes de relevage</i>			
Date	Lieu	Tiers	Objet

Travaux d'entretiens réalisés sur les postes de relevage				
Date	Lieu	Tiers	Objet	
02/02/2015	Coarraze	SOBEP	curage PR Monjoye pour travaux	
06/03/2015	Bénéjacq		Curage PR les Artigues pour travaux	
	Nay		Curage PR Saint-Roch	
	Bordes		Curage Les Granges	
09/04/2015	Bénéjacq		PAE Monplaisir	
			Espace des Pyrénées	
			Rue du Moulin	
	Igon		Pont du Lagoin	
				Hourcq
05/05/2015	Bourdettes		SEIHE	Lavoir
			Lot. Andars	
	Arros-de-Nay Pardies-Piétat	SOBEP	Textile	
			Moulins	
05/05/2015	Balirros		Lot. Les Vignes	
	Saint-Abit		Stade	
	Bordes		Poste Pression	
				Village
02/06/2015	Montaut	SOBEP	Les Prairies	
				Clément Ader
				PR 1
				PR 2
	Igon			PR 3
05/06/2015	Bénéjacq	SOBEP	PR 4	
	Igon		PR 5	
	Nay		Isarce	
08/07/2015	Bénéjacq		PR entrée step	
	Nay		PR Capbat	
	Balirros		PR Pyrène	
06/08/2015	Bénéjacq		Okiri	
				Saint Roch
			entrée step	
			entrée step	
TOTAL			37 postes curés	

Pour l'année 2015, le taux de curage du linéaire total de réseau, que l'on considère de 165 km (on ne prend pas en compte le refoulement), est d'environ 1 % (soit 1,6 km de réseau). Pour rappel, ce taux de curage était de 1,7 % en 2014.

Annexe 3 : Programme des travaux 2015

Intitulé du projet	Communes	Etudes/travaux	Etat d'avancement
Déconstruction STEP Clément ADER	Assat	SNATP	Fin septembre 2015
Maitrise d'œuvre Step Assat	Assat	HEA	En cours 2016
Travaux d'extension STEP Assat	Assat	SOGEA/SANTERNE	En cours 2016
Maitrise d'œuvre Step Baudreix	Assat	HEA	En cours 2016
Extension EU 2015	COARRAZE Lot. Lou Barradat	CEGTP	Terminé septembre 2014
Petits travaux (investissement/fonctionnement)	SEAPAN	SNATP	2 bons de commande sur 2015
Branchements des particuliers (EU)	SEAPAN	SNATP/BSTP	57 devis Assainissement 37 bons de commande (pour des cas de 1, 2 jusqu'à 6 branchements pour un BC)
Reste à Réaliser 2014			
NAY Directive ERU (Talamon, Henri IV, St Roch ouest)	Nay	SNATP/CEGETP	Fin 2015
Asson Directive ERU Rue Labat	Asson	SNATP/HASTOY	Mai 2015

Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement

Programme de travaux du SAPAN sur la période 2012 - 2018

Nature du projet	Objectif des travaux	Année de réalisation	Coût estimatif des travaux	Aides potentielles Conseil Général	Aides potentielles Agence de l'Eau
Création du réseau de collecte de Montaut <i>TF et TC1 (déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	2 767 220 €	25% soit 691 805€	606 922 €
Création de la STEP de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	1 105 450 €	25% soit 276 363€	360 711 €
Dernière tranche de restructuration du réseau de Nay <i>(déjà financé par AEAG)</i>	Mise en conformité ERU	2014	1 055 000 €	25% soit 263 750€	276 320 €
Dernière tranche de création du réseau de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2014	1 172 940 €	25% soit 293 235€	425 910 €
	Coût réel des travaux	2012-2014	6 100 610 €	1 525 153 € soit 25 %	1 669 863 € soit 27,4 %
Réhabilitation de l'ANC du site touristique de Notre Dame à Parides Piétat (32 EH)	ANC	2014	50 000 €	15% 7 500 €	25% soit 12 500€
Abandon de la station d'épuration de clément Ader à Assat (démelement et restructuration du réseau)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2013	382 000 €	15% soit 54 000€	50% soit 180 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson (tranche 1)	Mise en conformité ERU	2014	525 000 €	15% soit 75 000€	50% soit 250 000€
Extension de la station d'épuration de Bordes (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2014-2015	3 200 000 €	15% soit 525 000€	34% soit 1 088 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson Tranche 2	Mise en conformité ERU	2016	530 000 €	15% soit 79 500€	50% soit 227 000€
Extension de la station d'épuration de Baudreix (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2016	2 800 000 €	15% soit 420 000€	33% soit 924 000€
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2013-2016	300 000 €	15% soit 60 000€	25% soit 75 000€
	Coût estimatif des travaux	2013-2016	7 787 000 €	1 221 000 € soit 15,7 %	2 756 500 € soit 35,4 %
Extension de la station d'épuration d'Asson	Mise en conformité ERU	2017	470 000 €		50% soit 235000€
Abandon de la station d'épuration de Bénéjacq et création d'un refolement jusqu'à la STEP de Baudreix	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2017	1 050 000 €		50% soit 525 000€
Restructuration du réseau de collecte de Baudreix.		2017	1 240 000 €		25% soit 310 000€
Restructuration réseau de Bénéjacq (réhabilitation)		2018	600 000 €		25% soit 150 000€
Refolement des effluents de Beuste Lagos et Bordères vers le système d'assainissement de Bordes	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle de Bordes	2018	800 000 €		40% soit 320 000€
Création du réseau de collecte de Beuste (230 raccordements)		2018	2 000 000 €		40% soit 800 000€
Création du réseau de collecte de Lagos (210 raccordements)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle Bordes	2019	-		-
Création du réseau de collecte de Bordères (230 raccordements)		2020	-		-
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2016-2018	200 000 €		25% soit 50 000€
	Coût total estimatif des travaux	2016-2018	6 360 000 €		2 340 000 € soit 36,8 %
	Coût global des travaux projetés pendant le contrat	2013-2018	14 147 000 €	1 221 000 € soit 8,6%	5 096 500 € soit 36,0 %
	Coût global des travaux projetés	2012-2018	20 247 610 €	2 746 153 € soit 13,6 %	6 766 363 € soit 33,4 %

Programmation 2012 du CG 64

Période du contrat territorial CG 2013-

2018 fin X programme

* : Au-delà de 2016, absence de lisibilité concernant les aides du Conseil Général 64

Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN

Nom du poste de relevage	Commune	SOFREL	Déversoir	Exutoire	Mesure de débit	Observations
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	OUI	NON			
PR DE BIE	ASSON	NON	NON			
PR DE MARANCY	ASSON	NON	OUI	Fossé pluvial	Non	
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	OUI	NON			
PR Henri IV	BENEJACQ	OUI	OUI	Lagoïn	Non	
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	OUI	NON			
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	NON	NON			
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	OUI	OUI	Lagoïn	Non	
PR VIOLETTES	BENEJACQ	NON	NON			
PR LOT LES LANOTS	BENEJACQ	OUI	NON			
PR PONT DU LAGOÏN	COARRAZE	OUI	OUI	Lagoïn	Non	
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	NON	NON			
PR HOURCQ	IGON	OUI	OUI	Gave de Pau	Non	
PR LAVOIR	IGON	OUI	NON			
PR CAPBAT	IGON	OUI	NON			
PR LOT ISARCE	IGON	OUI	NON			
PR LES GRANGES	BORDES	OUI	NON			
PR LOT PIC D'ORHY	BORDES	OUI	NON			
PR LOTISSEMENT PYRENE	MIREPEIX	NON	NON			
PR LOTISSEMENT ESTIBETTE	MIREPEIX	OUI	NON			
PR O'KIRI	BAUDREIX	OUI	OUI	Gave de Pau	Oui	Données Mainstream
PR LOT LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	OUI	NON			
PR RUE DU CANAL	NAY	OUI	OUI	Gave de Pau	Non	
PR SAINT ROCH	NAY	OUI	OUI	Gave de Pau	Oui	Données Mainstream
PR LOTISSEMENT ANDARS	BOURDETTES	NON	NON			
PR TEXTILE	BOURDETTES	OUI	NON			
PR VILLAGE	BOURDETTES	OUI	NON			
PR LES VIGNES	ARROS-NAY	NON	NON			
PR LOTISSEMENT DESPAGNET	ARROS-NAY	NON	NON			
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	NON	NON			
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	NON	NON			Projet création syncopage+DO+SOFREL
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	NON	NON			
PR BALIROS 2 (à côté de PMC)	BALIROS	NON	NON			
PR BALIROS PRESSION	BALIROS	NON	OUI	Canal	Non	
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	OUI	NON			
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	OUI	NON			
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	OUI	NON			
PR 04 MONTAUT	MONTAUT	OUI	NON			
PR 05 MONTAUT	MONTAUT	OUI	NON			
TOTAL	39	25	9		2	

Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques

Enseigne	Adresse	Code	Commune	Code NAF	Activité Réelle exercée	Prétraitement existant	Si non, équipement	Remarques	Réseau ?	Document
LA ROSE GOURMANDE	PLACE DU PIC DU MIDI D'OSSAU	64800	ARROS DE NAY	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE ARTISANALE, FABRICATION ET VENTE.	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SERVICES MOTO ET COMPETITION	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	3312Z	ENTRETIEN ET REPARATION DE TOUS VEHICULES MOTORISES	/	OUI	CUVE RETENTION PEHD	OUI	AUTORISATION
SARL TRANSPORTS ESTRADE ET FILS	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	4942Z	TRANSPORTS ROUTIERS.	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
LA CABANE A PIZZA	6 CHEMIN DE LITOR	64800	ASSON	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS ET BOISSONS.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ NATI	3 ROUTE DE LOURDES	64800	ASSON	4711B	RESTAURANT, SALON DE THE, PLATS A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
STATION TOTAL - BAR TABAC	65 ROUTE DE L'AUBISQUE	64800	ASSON	5630Z	BAR, TABAC, SQUASH, STATION-SERVICE.	NON	OUI	Bar/tabac/station essence	OUI	AUTORISATION
O PALAIS GOURMAND	3 RUE DU GABIZOS	64800	ASSON	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
O' KIRI	AVENUE DU LAC	64800	BAUDREIX	5530Z	CAMPING, CARAVANING, GITES, BAR ET RESTAURANT.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	AUTORISATION
LHOMY BOUCHERIE CHARCUTERIE	30 RUE DU TOURMALET	64800	BENEJACQ	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LE TIRANT D'EAU	16 PLACE DE LA FONTAINE	64800	BENEJACQ	5610A	DEBIT DE BOISSONS, BAR, CAFÉ, RESTAURANT	NON	OUI	Huiles usagées et épilures	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE CAMGUILHEM	16 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4724Z	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
SARL AUBIES TROUILH	47 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	SALAISSONNIER, CHARCUTIER, ABATTEUR, BOUCHERIE, VOLAILLER, CONSERVES.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAISON BORDENAVE	50 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTIER, TRAITEUR.	OUI (2 bacs dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE MILLET	2 IMPASSE DES BRUYERES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR, PLATS A EMPORTER.	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE ABADIE	1 RUE VICTOR HUGO	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
S.A.S LAGUILHON	177 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013A	FABRICATION ET VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL DE CONFITS DE VOLAILLES GRASSES ET DE LEURS ABATS. FABRICATION DE CONSERVES	A faire	OUI	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
SARL PYRETRANS	9 IMPASSE DU PRE DU ROY	64800	BENEJACQ	4941A	TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES ET DE MATIERES DANGEREUSES	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
BOUCHERIE CHARCUTERIE LACOSTE	13 RUE PASTEUR	64800	BENEJACQ	1013B	BOUCHER, CHARCUTIER, VENTE DE PLATS PRÉPARÉS, TRAITEUR.	OUI	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MCDONALD'S	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	5610C	RESTAURATION A SERVICE RAPIDE.	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
SUPER U	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE.	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS DU BEARN	14 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	1013A	CONSERVEUR, SALAISSONNIER.	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DU CENTRE	2 RUE DES PYRENEES	64510	BOEIL BEZING	5630Z	CAFÉ, DÉBIT DE TABAC	NON	NON	Bar et dépôt de pain pas de	OUI	SANS OBJET
AU BON ACCUEIL	8 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	5510Z	HÔTEL, RESTAURANT	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE MENDES AUTO PRIMO	1 RUE DU PIC DU MIDI	64510	BOEIL BEZING	4520A	MÉCANIQUE AUTOMOBILE, CARROSSERIE, PEINTURE.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ FRANCOISE ET PIERRE	47 RUE DU BOIS	64510	BORDES	5610A	RESTAURANT.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA ENO	37 PARC D'ACTIVITES CLEMENT	64510	BORDES	5610C	FABRICATION DE PIZZAS, RESTAURATION RAPIDE A EMPORTER	NON	NON	PC en cours	EN COURS	PRESCRIPTIONS
SPID LAVAGE	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4520A	STATION DE LAVAGE DE VEHICULES	OUI (SPH)	A réhabiliter	PC en cours	EN COURS	AUTORISATION
GARAGE FOURAA	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4511Z	GARAGE AUTOMOBILE, RÉPARATION ET VENTE DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION	NON	NON	Point de vente automobile	OUI	AUTORISATION
BISTROT SAINT GEORGES	ZONE ARTISANALE CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610A	BRASSERIE, RESTAURANT	NON	OUI (bac dégraissage)	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL MARRACQ	25 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	1013B	CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU DELICE DU BEARN	30 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	OUI	ACTIVITE RECENTE	OUI	PRESCRIPTIONS
LE FOURNIL	21 ROUTE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LES DELICES DE BORDES	2 IMPASSE BELLEVUE	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU FOUR ET AU MOULIN	9 RUE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LOC' VAISSELLE 64	ZONE ARTISANALE DE SAMADET	64800	BOURDETTES	7729Z	LOCATION ET VENTE DE VAISSELLE	/	/	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA MONA	RUE DES EBENISTES	64800	COARRAZE	5610C	PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS A EMPORTER, RESTAURATION SUR PLACE.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CALAGE ET ENTRETIEN DE MOBILHOME GA	9 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520B	ENTRETIEN DE MOBILHOME, CARROSSERIE, TOLERIE, REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	/	/	/	OUI	AUTORISATION
AU PAIN D'ANTAN	54 RUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAXI-DELICES	GALERIE MARCHANDE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL PYRENEES GOURMANDES	PARC D'ACTIVITES MONPLAISIR	64800	COARRAZE	4729Z	CHARCUTERIE.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
	2 RUE DES PYRENEES	64800	COARRAZE	4781Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ MONIQUE	49 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5630Z	CAFÉ RESTAURANT	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
LE BIENVENU	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5610A	BAR, PIZZERIA, RESTAURANT, SALON DE THE, VENTE DE PLATS A EMPORTER.	NON	OUI (bac dégraissage)	/	OUI	AUTORISATION
	3 RUE MADAME DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, VIENNOISERIE.	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
CHARCUTERIE JUNQUA	6 RUE DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1013B	FABRICATION ET VENTE DE CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL AD SERVICES AUTO	RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS, RÉPARATION	OUI (cuve stockage)	SPH à équiper	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS ARTISANALES THIERRY PARDON	43 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1013A	ACTIVITE ARTISANALE DE SALAISSON DE JAMBONS, FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE CITROËN	17 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE, LOCATION, ENTRETIEN, RÉPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES.	OUI (cuve stockage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
PEUGEOT TALBOT	23 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	GARAGE, RÉPARATION ET VENTE D'AUTOS, MOTOS, CYCLES	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
LOCABLANC	CHEMIN MONPLAISIR	64800	COARRAZE	9601B	BLANCHISSERIE POUR PROFESSIONNELS.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE ALBUQUERQUE	2 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE TOUS VEHICULES MOTORISES	NON	NON	Cessation activité en 2014	OUI	SANS OBJET
LIDL		64800	MIREPEIX	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE, STATION-SERVICE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DUPOUX SALAISSONS	ZONE ARTISANALE DU POUS	64800	COARRAZE	1013A	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES DE VIANDE	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
INTERMARCHÉ	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4711D	SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE	OUI	A REMETTRE AUX NORMES	Station-service + station de lavage	OUI	AUTORISATION
SARL SEPE	51 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	4520A	RÉPARATION, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION.	BAC DE RETENTION POUR	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHARCUTERIE HOURCQ	2 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	1013B	CHARCUTERIE	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BONNASSE-GAHOT	ROUTE DE NAY	64800	MIREPEIX	4520A	MÉCANIQUE AGRICOLE ET AUTOMOBILE, VENTE DE VOITURES D'OCCASION ET DE VOITURES NEUVES,	OUI (cuve stockage)	OUI	/	OUI	AUTORISATION
AUTO CLEAN	CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	SIÈGE DE DIRECTION UNIQUEMENT, SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE.	OUI	OUI	Siège social	OUI	SANS OBJET
	14 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	RESTAURATION RAPIDE	NON	NON	Activités peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LA PIZZA	27 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE RESTAURANT DU MIDI	23 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610A	RESTAURATION TRADITIONNELLE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
	9 RUE SAINT VINCENT	64800	NAY	1013B	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE LATAPIE-BURON	12 RUE GAMBETTA	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL LE FROMENTIER	9 PLACE DE VERDUN	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE.	OUI	OUI (rejet direct canal)	/	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE	2 RUE ANDRÉ LAFOURCADE	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LE CHANZY	5 ALLEE CHANZY	64800	NAY	5610A	CAFÉ, BAR, BRASSERIE, SNACK PLATS ET BOISSONS A EMPORTER.	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
	1 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5630Z	CAFÉ	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL POUTS	HALLS DE NAY	64800	NAY	1013B	PRÉPARATION DE PLATS A EMPORTER EN CHARCUTERIE CONSERVEUR.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LE PIZZAIOL	13 RUE CLEMENCEAU	64800	NAY	1089Z	CAFÉ, RESTAURANT, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LE SAINT GEORGES	4 PLACE DE LA FONTAINE	64800	NAY	5610A	RESTAURANT, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
NAY AUTO SPORT	7 AVENUE JEAN SEIGNERES	64800	NAY	4511Z	COMMERCE DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
GARAGE PASCAL AUTO	8 TER CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
LA MIE DE PAIN	2 RUE DE LA POSTE	64800	NAY	5610A	RESTAURATION ET VENTE DE PAINS	OUI (BAG)	A raccorder	Non raccordé au réseau EU	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
CAFE MODERNE	9 ALLEES CHANZY	64800	NAY	5630Z	CAFÉ, RESTAURANT.	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE	10 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR..	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DES HALLES	7 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5610C	CAFÉ, BAR, BRASSERIE	NON	NON	Activité très faible	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ LUDO	2 RUE NOTRE DAME	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS SUR PLACE ET A EMPORTER	NON	NON	Activité peu importante, impact	OUI	PRESCRIPTIONS
FOYER RESTAURANT MUNICIPAL	6 RUE DES PYRENEES	64800	NAY		RESTAURANT MUNICIPAL	OUI (BAG)	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ BERNATO	34 BIS RUE DES PYRENEES	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DISTRIT PIZZA BIO	RUE MARECHAL FOCH	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZA A EMPORTER ET A CONSOMMER SUR PLACE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LES DEUX PALMIERS	20 PLACE MARCADIEU	64800	NAY	5610A	ORGANISATION DE RÉCEPTION, MARIAGES, SÉMINAIRES, BUFFETS ET COCKTAILS. RESTAURANT.	NON	OUI	HUILE STOCKEE EN BIDON	OUI	PRESCRIPTIONS
AUX DELICES NAYAIS	3 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE	64800	NAY	1071C	PÂTISSERIE, BOULANGERIE, TRAITEUR	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BELLOCO	14 B RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ ABEL	10 RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	5510Z	RESTAURANT, HÔTEL, TRAITEUR, ORGANISATION DE REPAS ET COCKTAILS.	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE LASTAPIS	5, rue Mal Joffre	64800	NAY		BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
MAISONGROSSE Fabien	17 RUE DES PYRENEES	64800	ASSON	1071C	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	OUI (bac dégraissage)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LES COLCHIQUES	RUE DE L'EGALITE	64510	BORDES	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD ST JOSEPH DE NAY	PLACE MARCADIEU	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD JEANNE ELISABETH ST ANDRE D'IGON	49 bis AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	OUI (Bac dégraissage)	NON	uniquement de la plonge (pas	OUI	PRESCRIPTIONS
LE CLOS MONTREUIL	Chemin de Montreuil	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	Pas de fabrication de repas	OUI	PRESCRIPTIONS
SODEXO	chemin Vignau	64510	BORDES		RESTAURANT D'ENTREPRISES	A faire	?	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
TURBOMECA	AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES		INDUSTRIE AERONAUTIQUE	prétraitements spécifiques	NON	convention en cours	OUI	AUTORISATION + CONVENTION

Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs

Bilan annuel 2015 pour la STEP d'Asson (1 000 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
juin	01/06/2015	total	entrée	430	61,1	98,14%	893	126,8	93,62%	364	51,7	97,39%	9,89	1,4	65,02%	86,0	12,2	42,79%	1018	1057	574	142	71,00%
			sortie	8	1,1		57	8,1		9,5	1,3		3,46	0,5		49,2	7,0					142	
octobre	08/10/2015	total	entrée	295	50,4	98,31%	612	104,7	93,63%	215	36,8	97,58%	5,07	0,9	19,92%	79,0	13,5	90,90%	841	872	409	171	85,50%
			sortie	5,0	0,9		39	6,7		5,2	0,9		4,06	0,7		7,2	1,2					171	
Moyennes	2015		entrée	363	56,7	98,21%	752,5	117,8	93,62%	289,5	45,3	97,46%	7,5	1,17	49,73%	82,5	12,9	65,82%	929	964	491	157	78,25%
			sortie	6,5	1,0		48,0	7,5		7,4	1,2		3,8	0,59		28,2	4,4					157	

Bilan annuel 2015 pour la STEP de Baliros (1 800 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Novembre	03/11/2015	total	entrée	300	48,0	97,33%	894	143,0	93,06%	486	77,8	97,53%	12,40	2,0	31,37%	11,8	1,9	90,68%	800	1 192	864	160	59,26%
			sortie	8	1,3		62	9,9		12,0	1,9		8,51	1,4		1,1	0,2					160	
Mars	10/03/2015	total	entrée	300	68,7	98,67%	629	144,0	91,26%	278	63,7	90,65%	7,7	1,8	57,46%	17,5	4,0	19,43%	1 145	1 200	707	229	84,81%
			sortie	4,0	0,9		55	12,6		26,0	6,0		3,28	0,8		14,1	3,2					229	
Moyennes	2015		entrée	300,0	58,4	98,00%	761,5	148,1	92,32%	382,0	74,3	95,03%	10,1	2,0	41,37%	14,7	2,8	48,12%	973	1 196	786	195	72,04%
			sortie	6,0	1,2		58,5	11,4		19,0	3,7		5,9	1,1		7,6	1,5					195	

Bilan annuel 2015 pour la STEP de Bénéjacq (2 000 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Juin	01/06/2015	total	entrée	310,0	71,6	99,16%	658	152,0	96,96%	236,0	54,5	98,90%	9,0	2,1	63,49%	/	#VALEUR!	#VALEUR!	1 194	1 267	606	231	77,00%
			sortie	2,6	0,6		20	4,6		2,6	0,6		3,29	0,8		5,7	1,3						
Novembre	03/11/2015	total	entrée	250	69,8	98,00%	793	221,2	97,73%	317	88,4	98,26%	9,15	2,6	36,94%	/	#VALEUR!	#VALEUR!	1 163	1 844	983	279	93,00%
			sortie	5,0	1,4		18	5,0		5,5	1,5		5,77	1,6		5,8	1,6						
Moyennes	2015		entrée	280,0	71,4	98,64%	725,5	185,0	97,38%	277	70,5	98,54%	9,1	2,3	50,11%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	1 178	1 555	794	255	85,00%
			sortie	3,8	1,0		19,0	4,8		4,1	1,0		4,5	1,2		5,8	1,5						

Bilan annuel 2015 pour la STEP de Montaut (2 000 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Janvier	14/01/2015	total	entrée	360	14	98,06%	1000	40	94,60%	507	20	98,74%	12,1	0	88,10%	106	4	75,75%	240	333	225	40	13,33%
			sortie	7,0	0		54	2		6,4	0		1,44	0		25,7	1						
Février	03/02/2015	total	entrée	280,0	17	98,96%	806	48	96,28%	286	17	98,60%	10,3	1	73,98%	100,0	6	97,30%	280	403	191	60	20,00%
			sortie	2,9	0		30	2		4	0		2,68	0		2,7	0						
Mars	04/03/2015	total	entrée	180	10	98,67%	547	30	95,25%	287	15	99,30%	6,78	0	42,63%	59,60	3	96,81%	162	0	172	54	18,00%
			sortie	2,4	0		26	1		2	0		3,89	0		1,90	0						
Avril	07/04/2015	total	entrée	830	29	99,80%	1980	69	98,33%	941	33	99,79%	17,50	1	28,57%	136,10	5	98,38%	484	578	366	35	11,67%
			sortie	1,7	0		33	1		2	0		12,50	0		2,20	0						
Mai	06/05/2015	total	entrée	630	25	99,51%	1860	73	98,01%	996	39	99,00%	18,00	1	18,33%	146,00	6	98,01%	410	605	432	39	13,00%
			sortie	3,1	0		37	1		10	0		14,70	1		2,90	0						
Juin	03/06/2015	total	entrée	760	33	99,34%	1850	81	97,68%	1050	46	99,46%	17,10	1	16,37%	123,00	5	98,13%	557	678	513	44	14,67%
			sortie	5	0		43	2		5,7	0		14,30	1		2,30	0						
Juillet	08/07/2015	total	entrée	390	18	98,67%	1150	52	95,91%	1100	50	99,40%	14,10	1	19,86%	115,70	5	98,10%	293	431	550	45	15,00%
			sortie	5,2	0		47	2		7	0		11,3	1		2,2	0						
Août	04/08/2015	total	entrée	505	22	99,68%	1480	64	98,31%	879	38	99,77%	16,3	1	50,61%	139,6	6	98,78%	362	530	420	43	14,33%
			sortie	1,6	0		25	1		2	0		8,05	0		1,7	0						
Septembre	01/09/2015	total	entrée	370	20	99,41%	1180	63	97,97%	507	27	98,30%	12,7	1	23,39%	115,6	6	98,27%	327	521	299	53	17,67%
			sortie	2,2	0		24	1		9	0		9,73	1		2,0	0						
Octobre	25/10/2015	total	entrée	540	63	99,44%	1260	146	98,02%	628	73	99,20%	10,6	1	34,91%	126,4	15	98,42%	1044	1218	809	116	38,67%
			sortie	3,0	0		25	3		5	1		6,9	1		2,0	0						
Novembre	02/11/2015	total	entrée	350	18	99,54%	921	47	97,65%	351	18	99,30%	12,2	1	53,17%	113,5	6	96,77%	298	391	199	51	17,00%
			sortie	1,7	0		23	1		3	0		6,07	0		3,9	0						
Décembre	.../12/2015	total	entrée		0	#DIV/0!		0	#DIV/0!		0	#DIV/0!		0	#DIV/0!		0	#DIV/0!	0	0	0		0,00%
			sortie		0			0			0			0			0						
Moyennes	2015		entrée	320	16,0	98,45%	903	45	95,35%	397	19,8	98,69%	11,2	0,56	81,61%	103,0	5,2	86,21%	240	333	225	50	16,67%
			sortie	5,0	0,2		42,0	2		5,2	0,3		2,1	0,10		14,2	0,7						

Bilan annuel 2015 pour la STEP d'Assat-Bordes (5 600 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Janvier	27/01/2015	total	entrée	530	320,1	99,15%	1540	930,2	97,13%	683	412,5	98,39%	17,50	10,57	64,02%	130,0	78,5	81,45%	5 335	7 751	4 584	604	71,90%
			sortie	4	2,7		39	26,7		9,7	6,6		5,56	3,80		21,3	14,6					684	
Février	25/02/2015	total	entrée	270	264,6	98,89%	730	715,4	98,08%	464	454,7	98,69%	3,66	3,6	55,74%	66,7	65,4	92,50%	4 410	5 962	5 052	980	116,67%
			sortie	3	2,9		14	13,7		6	6,0		1,62	1,6		5,0	4,9					980	
Mars	25/03/2015	total	entrée	220	198,7	99,71%	622	561,7	96,23%	262	236,6	97,72%	7,42	6,7	46,02%	63,90	57,7	88,66%	3 311	4 681	2 629	903	107,50%
			sortie	0,6	0,6		22	21,2		5,6	5,4		3,76	3,6		6,80	6,5					962	
Avril	20/04/2015	total	entrée	290	245,5	99,01%	734	623,9	97,29%	377	320,5	99,47%	9,41	8,0	93,18%	86,60	73,6	19,30%	4 108	5 199	3 561	850	101,19%
			sortie	2,9	2,5		20	16,9		2	1,7		0,65	0,5		70,30	59,4					845	
Mai	28/05/2015	total	entrée	660	655,4	99,71%	1380	1370,3	98,48%	667	662,3	99,70%	14,00	13,9	75,43%	124,00	123,1	97,82%	10 923	11 420	7 359	993	118,21%
			sortie	1,9	1,9		21	20,9		2	2,0		3,44	3,4		2,70	2,7					993	
Juin	25/06/2015	total	entrée	400	217,6	98,07%	941	511,9	96,40%	439	238,8	97,80%	11,80	6,4	53,38%	92,10	50,1	70,18%	3 627	4 266	2 654	544	64,76%
			sortie	8	4,2		35	18,4		10	5,3		5,69	3,0		28,40	14,9					526	
Juillet	27/07/2015	total	entrée	470	248,2	99,70%	1070	565,0	96,99%	453	239,2	99,53%	13,50	7,1	60,78%	112,40	59,3	97,23%	4 136	4 708	2 658	528	62,86%
			sortie	1,3	0,7		30	17,0		2	1,1		4,93	2,8		2,90	1,6					567	
Août	18/08/2015	total	entrée	540	468,7	99,59%	1130	980,8	98,11%	520	451,4	99,71%	13,60	11,8	54,25%	114,60	99,5	97,54%	7 812	8 174	5 015	868	103,33%
			sortie	2,9	1,9		28	18,5		2	1,3		8,17	5,4		3,70	2,4					661	
Septembre	23/09/2015	total	entrée	460	279,7	99,65%	616	374,5	96,16%	761	462,7	99,75%	13,10	8,0	78,09%	116,00	70,5	91,91%	4 661	3 121	5 141	608	72,38%
			sortie	1,7	1,0		25	14,4		2	1,2		3,03	1,7		9,90	5,7					576	
Octobre	21/10/2015	total	entrée	460	269,1	99,46%	1120	655,2	97,30%	557	325,8	99,12%	12,00	7,0	45,60%	118,80	69,5	92,26%	4 485	5 460	3 621	585	69,64%
			sortie	2,4	1,5		29	17,7		4,7	2,9		6,25	3,8		8,80	5,4					611	
Novembre	25/11/2015	total	entrée	470	266,5	98,46%	1020	578,3	95,54%	499	282,9	95,86%	9,33	5,3	21,24%	108,00	61,2	92,06%	4 442	4 820	3 144	567	67,50%
			sortie	7	4,1		44	25,8		20	11,7		7,11	4,2		8,30	4,9					586	
Décembre	17/12/2015	total	entrée	610	357,5	99,15%	1380	808,7	97,46%	697	408,4	99,22%	16,60	9,7	77,94%	127,30	74,6	81,33%	5 958	6 739	4 538	586	69,76%
			sortie	4	3,0		27	20,5		4,2	3,2		2,82	2,1		18,30	13,9					761	
Moyennes	2015		entrée	448,3	321,9	99,31%	1023,6	734,9	97,24%	532	381,7	98,88%	11,8	8,5	62,05%	105,0	75,4	84,98%	5 267	6 025	4 163	718	85,48%
			sortie	3,1	2,2		28	20,3		5,9	4,3		4,4	3,2		16	11,3					729	

Bilan annuel 2015 pour la STEP de Baudreix (10 000 EH)

Mois	Date	Type Bilan	Situation	DBO5			DCO			MES			Phosphore total			Azote K			Equivalent Habitant			Débit (m3/j)	% débit nominal
				mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	mg/L	kg/j	rendement épuratoire (%)	DBO5	DCO	MES		
Janvier	14/01/2015	partiel	entrée Nay				1 190	342,72		565	162,72											288	63,55%
			entrée Baudreix				1 480	1 191,40	97,58%	727	585,2	99,16%										805	
			sortie				30	37,08														1 236	
	27/01/2015	total	entrée Nay	340	91,5	99,32%	486	130,73	96,92%	345	92,81	99,30%	9,95	2,7	66,23%	73,7	19,8	79,94%	7 176	8 257	4 440	269	63,72%
			entrée Baudreix	410	339,1		1 040	860,08		371	306,82		11,10	9,2		84,8	70,1						
			sortie	2,3	2,9		24	30,50		2	2,80		3,15	4,0		14,2	18,0						
Février	04/02/2015	partiel	entrée Nay				362	190,05		157	82,43											525	104,88%
			entrée Baudreix				608	777,63	95,55%	276	353,00	90,10%										1 279	
			sortie				21	43,09		21	43,09											2 052	
	25/02/2015	total	entrée Nay	51	32,7	97,70%	135	86,67	95,91%	91	58,42	99,31%	2,7	1,7	87,55%	12,3	7,9	92,28%	4 884	7 844	10 289	642	163,43%
			entrée Baudreix	120	260,3		394	854,59		400	867,60		2,29	5,0		25,1	54,4						
			sortie	2,1	6,7		12	38,50		2	6,4		0,26	0,8		1,5	4,8						
Mars	04/03/2015	partiel	entrée Nay				607	297,4		253	123,97											490	94,42%
			entrée Baudreix				874	991,12	96,93%	290	328,86	98,89%										1 134	
			sortie				22	39,56		3	5,03											1 798	
	25/03/2015	total	entrée Nay	230	96,4	98,10%	639	267,74	95,39%	295	123,61	98,72%	4,38	1,8	29,24%	46,7	19,6	66,68%	6 689	9 292	6 132	419	101,45%
			entrée Baudreix	230	305,0		639	847,3		323	428,30		5,15	6,8		47,3	62,7						
			sortie	4,0	7,6		27	51,41		4	7,04		3,22	6,1		14,4	27,4						
Avril	07/04/2015	partiel	entrée Nay				1 230	309,96		469	118,19											252	59,59%
			entrée Baudreix				1 160	896,68	95,91%	710	548,83	99,18%										773	
			sortie				39	49,37		4	5,44											1 266	
	/04/2015	total	entrée Nay		0,0	#DIV/0!		0,00	#DIV/0!		0,00	#DIV/0!		0,0	#DIV/0!		0,0	#DIV/0!	0	0	0		0,00%
			entrée Baudreix		0,0		0,00		0,00		0,00		0,0		0,0		0,0						
			sortie		0,0		0,00		0,00		0,00		0,0		0,0								
Mai	/05/2015	partiel	entrée Nay					0,00	#DIV/0!		0,00	#DIV/0!											0,00%
			entrée Baudreix					0,00		0,00		0,00											
			sortie					0,00		0,00		0,00											
	/05/2015	total	entrée Nay		0,0	#DIV/0!		0,00	#DIV/0!		0,00	#DIV/0!		0,0	#DIV/0!		0,0	#DIV/0!	0	0	0		0,00%
			entrée Baudreix		0,0		0,00		0,00		0,00		0,0		0,0								
			sortie		0,0		0,00		0,00		0,00		0,0		0,0								
Juin	03/06/2015	partiel	entrée Nay				1 140	292,98		381	97,92											257	60,64%
			entrée Baudreix				1 180	927,48	96,05%	537	422,1	99,07%										786	
			sortie				41	48,26		4	4,83											1 177	
	25/06/2015	total	entrée Nay	360	89,3	98,82%	883	218,98	96,67%	254	63,0	97,75%	8,76	2,2	60,75%	86,8	21,5	83,71%	8 288	9 373	4 753	248	61,86%
			entrée Baudreix	500	408,0		1 110	905,76		447	364,75		10,4	8,5		101,5	82,8						
			sortie	5	5,9		32	37,50		8	9,61		3,57	4,2		14,5	17,0						
Juillet	08/07/2015	partiel	entrée Nay				888	232,66		395	103,49											262	57,56%
			entrée Baudreix				1 090	793,52	97,21%	424	308,67	99,47%										728	
			sortie				26	28,60		2	2,20											1 100	
	27/07/2015	total	entrée Nay	290,0	70,2	99,68%	680	164,56	96,96%	316	76,47	99,46%	9,9	2,4	59,49%	76,3	18,5	96,80%	7 107	8 004	4 657	242	58,14%
			entrée Baudreix	470,0	356,3		1 050	795,90		452	342,62		11,7	8,9		91,5	69,4						
			sortie	1,2	1,3		26	29,22		2	2,2		4,06	4,6		2,5	2,8						
Août	04/08/2015	partiel	entrée Nay				639	162,95		279	71,15											255	62,38%
			entrée Baudreix				592	484,26	96,14%	283	231,5	98,31%										818	
			sortie				22	25,01		5	5,12											1 137	
	18/08/2015	total	entrée Nay	560	126,6	99,28%	975	220,35	97,40%	370	83,62	99,46%	10,1	2,3	44,00%	87,5	19,8	96,71%	7 468	7 136	4 180	226	50,52%
			entrée Baudreix	500	321,5		989	635,93		455	292,57		12,2	7,8		98,1	63,1						
			sortie	3	3,2		22	22,24		2,00	2,02		5,6	5,7		2,7	2,7						
Septembre	01/09/2015	partiel	entrée Nay				947	192,24		331	67,19											203	89,59%
			entrée Baudreix				724	968,71	97,46%	312	417,46	98,96%										1 338	
			sortie				17	29,46		3	5,03											1 733	
	23/09/2015	total	entrée Nay	380,0	141,0	99,53%	1 050	389,55	97,69%	417	154,71	98,43%	12	4,5	76,28%	95	35,2	96,88%	8 616	10 727	5 907	371	76,22%
			entrée Baudreix	400,0	376,0		955	897,70		401	376,94		12,7	11,9		93,3	87,7						
			sortie	1,7	2,4		21	29,80		6	8,37		2,74	3,9		2,7	3,8						
Octobre	07/10/2015	partiel	entrée Nay				892	272,95		375	114,75											306	67,50%
			entrée Baudreix				1 260	1 077,3	97,92%	706	603,63	99,36%										855	
			sortie				22	28,1		4	4,59											1 275	
	21/10/2015	total	entrée Nay	440	107,4	99,54%	1 070	261,1	97,78%	357	87,11	99,55%		0,0	#DIV/0!		0,0	#DIV/0!	9 475	10 198	6 721	244	61,22%
			entrée Baudreix	570	461,1		1 190	962,71		640	517,76			0,0			0,0						
			sortie	2,2	2,6		23	27,19		2	2,7			0,0			0,0						
Novembre	03/11/2015	partiel	entrée Nay				876	219,00		287	71,75											250	61,69%
			entrée Baudreix				903	732,33	97,45%	361	292,77	98,25%										811	
			sortie				21	24,30		6	6,36											1 157	
	25/11/2015	total	entrée Nay	430	243,8	97,66%	758	429,8	93,81%	406	230,20	94,55%	6,39	3,6	59,24%	77,6	44,0	89,33%	13 297	13 369	9 501	567	161,80%
			entrée Baudreix	250	554,0		530	1 174,48		282	624,91		5,55	12,3		55	121,9						
			sortie	6	18,6		32	99,36		15	46,6		2,09	6,5		5,7	17,7						
Décembre	02/12/2015	partiel	entrée Nay				780	202,80		310	80,60											260	63,26%
			entrée Baudreix				754	624,3	96,47%	378	312,98	97,68%										828	
			sortie				24	29,2		8	9,14											1 218	
	17/12/2015	total	entrée Nay	570	157,9	99,53%	1 740	481,98	97,76%	474	131,30	99,02%	8,95	2,5	60,01%	98,3	27,2	79,30%	8 579	11 316	5 397	277	63,26%
			entrée Baudreix	440	356,8		1 080	875,9		437	354,41		6,97	5,7		104,3	84,6						
			sortie	2,0	2,4		25	30,45		4	4,75		2,67	3,3		19,0	23,1						
Moyennes	2015		entrée Nay	365,1	119,1	99,07%	855,6	279,2	96,97%	337,1	110,0	98,51%	8,1	2,7	60,12%	#REF!	#REF!	#REF!	6 798	8 209	5 128	326	79,14%
			entrée Baudreix	353,6	366,0		922,1	954,2		432,2	447,3		8,7	9,0		77,9	80,6						
			sortie	3,0	4,5		24,5	37,4		5,4	8,3		3,0	4,6		8,6	13,1						

Annexe 8 : Indicateurs de performance

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2015
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto-surveillance du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)		30 pts	28 pts
VP.252 ³	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.253 ²	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	0 à 5 pts	90% → 4 pts
VP.254 ²	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.255 sont acquis si le paramètre VP.252 est validé (→ Oui).	0 à 15 pts	90% → 14 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)		75 pts	58 pts
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 pts	80% → 13 pts
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
TOTAL		120 pts	101/120

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.253 :

50% ≥ VP.253 → 0 pt ; 60% ≤ VP.253 < 70% → 1 pt ; 70% ≤ VP.253 < 80% → 2 pts ; 80% ≤ VP.253 < 90% → 3 pts ; 90% ≤ VP.253 < 95% → 4 pts ; 95% ≤ VP.253 → 5 pts

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.255 (les mêmes modalités sont appliquées pour le paramètre VP.256) :

50% > VP.255 → 0 pt ; 50% ≤ VP.255 < 60% → 10 pt ; 60% ≤ VP.255 < 70% → 11 pt ; 70% ≤ VP.255 < 80% → 12 pts ; 80% ≤ VP.255 < 90% → 13 pts ; 90% ≤ VP.255 < 95% → 14 pts ; 95% ≤ VP.255 → 15 pts

³ **Les 10 points du paramètre VP.252 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :**

- **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP. 253)
- **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP. 254)

➤ **Indice de connaissance de rejet au milieu naturel:**

DESCRIPTION	NOTATION	VALEUR 2015
PARTIE A : ELEMENTS COMMUNS A TOUS LES TYPES DE RESEAUX	100 pts	90 pts
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 30 pts Non → 0 pt	30 pts
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
LES PARTIES B ET C SONT COMPTABILISEES SEULEMENT SI, AU MOINS, 80 POINTS SONT OBTENUS POUR LA PARTIE A		
PARTIE B : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX SEPARATIFS OU PARTIELLEMENT SEPARATIFS	10 pts	0 pt
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
PARTIE C : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX UNITAIRES OU MIXTES	10 pts	5 pts
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
TOTAL	120 pts	95/120



2016 : Gestion de l'eau

Alain CAPERET, Président du SEAPaN

Régie directe au 1er Janvier 2016

L'eau est aujourd'hui devenue un bien précieux et un enjeu majeur dans notre vie quotidienne.

Nous avons la chance de bénéficier sur notre territoire d'une eau abondante et de très bonne qualité. Préservation de la ressource, gestion raisonnée, fourniture de ce bien indispensable au meilleur tarif pour l'utilisateur, telles sont les missions de notre syndicat intercommunal.

Par délibération en date du 16/09/14 les délégués du SEAPaN ont décidé d'exploiter en régie à compter du 1er janvier 2016 le service d'eau potable. Cette orientation majeure met un terme au contrat de délégation de service public (DSP) qui nous liait avec la société SAUR depuis 1958. Elle termine un processus engagé sur notre territoire du Pays de Nay le mandat précédent (gestion de l'assainissement collectif en régie, fusion de tous les syndicats).

Notre objectif est d'obtenir un fonctionnement et des outils de distribution modernes et performants. L'équipe technique et administrative, mutualisée avec la Communauté de communes du Pays de Nay, sera exclusivement dédiée au service. Sa proximité (Maison de l'eau et de l'assainissement à Bénéjacq) nous permettra d'obtenir une réactivité et une écoute de tous les instants. Des développements essentiels ont déjà été entrepris, notamment la cartographie du réseau, la mise en place d'un système de télégestion permettant de réagir plus vite à la suite d'incidents, le remplacement des canalisations vétustes, la pose des compteurs de radio-relève, etc.

Le SEAPaN continuera ces modernisations indispensables pour notre réseau avec, nous l'espérons, la poursuite de l'aide des pouvoirs publics (Agence de l'eau, Conseil départemental).

A travers les actions déjà entreprises et celles à venir, soyez convaincus de la détermination du Comité Syndical et de l'ensemble des agents à œuvrer pour continuer à vous distribuer une eau de

Simplifiez-vous la vie ! Optez pour le prélèvement à échéance ou la mensualisation

Suite à la mise en place de la régie à compter du 1er Janvier 2016, la facturation sera donc établie par le service du SEAPaN. Les moyens de paiement existant ; auprès de la SAUR ; seront conservés, à savoir le prélèvement à échéance et la mensualisation. Ces moyens vous permettent de simplifier le suivi de votre budget.

Ainsi, les usagers souhaitant mettre en place cette facilité de paiement pourront retourner le mandat de prélèvement, à retirer prochainement, auprès du secrétariat du SEAPaN du :

Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Ou par mail à : accueil.seapan@paysdenay.fr.

Tous les autres moyens de paiement restent possibles (TIP, espèce, chèque et carte bancaire).

Pour tous renseignements complémentaires, le secrétariat se tient à votre disposition au **05.59.61.11.82** (tapez 2 pour accéder au service).



Maison de l'Eau et de l'Assainissement à Bénéjacq depuis fin 2013

Bon à savoir

Vous pouvez à présent consulter le site internet du SEAPaN qui vous permet de connaître les actions menées toute l'année par le syndicat. Le site est également pourvu d'une simulation de facture et d'un paiement en ligne de votre facture simplifiée.

www.seapan.fr



Site internet du SEAPaN



Les vidéos sur l'activité de votre syndicat :
<https://www.youtube.com/user/SEAPaysdeNay>

Lettre d'information aux usagers

Année 2015

Nay ouest : 3.6413.5.003

Eau potable

Passage en régie publique AEP en 2016
Modernisation du réseau et du service
Maîtrise des fuites - réseau public et chez les usagers
Mode de facturation

Assainissement

Travaux sur les réseaux et les stations d'épuration
Reconquête du bon état écologique du Lagoin



Travaux en cours pour l'extension de la STEP Assat-Bordes

EAU : Objectif sécurisation

Création d'un ouvrage de stockage mutualisé SMNEP/SEAPaN de 3 000 m³ sur le site de Sarramayou (commune d'Asson) qui apparaît comme la solution la plus pertinente d'un point de vue technico-économique, permettant ainsi de sécuriser la production et la distribution de la liaison Arthez-Baudreix.



Projet du réservoir de Sarramayou

EAU : maîtrise des fuites

La réduction des volumes de pertes en eau sur le réseau représente, pour le service de l'eau, un enjeu majeur qui s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable du SEAPaN. En effet, une stratégie efficace de gestion des pertes permet de réduire le volume prélevé sur la ressource, de réaliser des économies sur les achats d'eau au syndicat producteur et des économies d'énergie liées à la distribution par le SEAPaN du volume perdu.

La maîtrise des pertes en eau résulte de la mise en œuvre conjointe de travaux de renouvellement du réseau public (patrimoine conduites et branchements, compteurs) et d'actions d'exploitation telles que la recherche de fuite la nuit ou la gestion des pressions sur le réseau.

Du 1er janvier au 31 août 2015, 18 recherches nocturnes avec les agents de l'eau, ont permis de régler 69 fuites sur le réseau public (soit une projection de 100 pour l'année 2015 complète (contre 214 en 2013 et 218 en 2014)). Le gain par commune est d'environ 5 à 8 m³/h. Les débits nocturnes (moins de consommation par les usagers entre 1h et 4h du matin) sont suivis en temps réel via la supervision informatique des débits, répartie sur tout le réseau du SEAPaN.

Conception & réalisation : SEAPaN - Responsable de la publication : Alain CAPERET Président du SEAPaN
PAE Monplaisir Maison de l'eau et de l'assainissement 64800 BENEJACQ
Tel 05 59 61 11 82 - Fax 05 59 61 48 48 - accueil.sepan@paysdenay.fr

Lagoin : 1 an après

Pour la reconquête de la qualité des cours d'eau, le SEAPaN et l'Agence de l'Eau ont décidé d'engager un contrat de 5 ans, comprenant un vaste programme de travaux (15 M€).

Programme : Le programme a été lancé en 2014 afin de surveiller la qualité du Lagoin.

Un an après, le bilan permet de confirmer la nécessité de suivre la qualité des eaux pour tous les acteurs de ce projet.

Suivi qualitatif de la qualité des eaux :

Une mesure en continu du débit et de la qualité des eaux en amont et en aval du Lagoin, permet de mesurer l'impact des rejets sur le milieu aquatique et de mettre en place des actions afin d'améliorer la qualité de ces eaux.



ASSAINISSEMENT : Extension de la Station d'épuration d'Assat-Bordes

Pour faire face à l'évolution de la population et avec le projet de mise en place de l'assainissement collectif des communes de Beuste, Lagos, Bordères et Assat, le SEAPaN a dû réaliser un projet d'extension de la station d'épuration d'Assat-Bordes en passant à 16 000 EH. (capacité actuelle x3)



Vue du projet de la STEP d'Assat-Bordes

Ce projet débute en Mars 2015 pour une durée de 9,5 mois. L'extension de la station d'épuration s'intégrera parfaitement dans l'environnement du site Aéropolis. L'ouvrage marquera l'entrée du territoire du Pays de Nay.

PARTICULIERS : ATTENTION AUX FUITES !!!

Si le SEAPaN corrige au quotidien les fuites sur le réseau public (une économie de 70 000m³/an), **chez vous le goutte à goutte représenté encore une perte de 40 000 m³/an.** Une chasse d'eau ou un joint après compteur qui fuient représentent plus de 250 m³.

Nous constatons des relevés anormaux de consommation et vous alertons mais, **il ne faut pas attendre la relève par nos services !**

Une petite vérification est donc un geste préventif. Tous les mois, fermez les robinets de la maison et du jardin (y compris chasse d'eau, chauffe eau, lave-vaisselle et lave linge). Puis jetez un coup d'œil sur votre compteur d'eau. **Si la petite molette noire ou rouge tourne, il y a une fuite d'eau après le compteur (dont vous avez la garde).** Contactez au plus vite un plombier pour qu'il arrête la fuite ou renouvelle votre conduite privée. Aucun dégrèvement sur la facture d'eau ne sera accordé sur les installations sanitaires (chasses d'eau), robinetteries extérieures et intérieures ou tout autre appareil (adoucisseurs...).



Créations 2015 :

Extension EU à Coarraze
Extension STEP d'Assat

Réhabilitation 2014-2015:

Asson—Quartier Labat

Grands-projets:

Extension STEP Baudreix
Projet d'extension du réseau de Baudreix
Avant-projet du réseau de Beuste, Lagos, Bordères

Reconquête du bon état écologique du Lagoin :

Déconstruction
de la STEP Clément ADER (Assat)

Suppression de la STEP de Bénéjacq



FACTURE
07 Mai 2015

Référence à rappeler
0510061819

SAUR - EAU POTABLE
Téléphone : 05 81 31 85 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Dépannage 24h/24 : 05 81 91 35 00
Accueil : Avenue Charles Moureu
64150 MOURENX
De 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 les lundi et vendredi
Le mercredi en mai et novembre
Courrier : TSA 20005
64239 LESCAR, CEDEX
www.saurclient.fr

Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay
Téléphone : 05 59 61 11 82
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Dépannage 24h/24 : 05 59 61 11 82
Accueil : PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

51

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

**SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NAY -
TERRITOIRE NAY OUEST -**

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés
pour le compte de :

SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NAY

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	131,89 €	
Consommation TTC	438,57 €	soit 0,0037 €/Litre
Total facture TTC	570,46 €	
	570,46 €	

SAUR S.A.S. au capital de 101.529.000€ RCS Versailles 339 379 984 Siège Social Les Cyclades, 1 rue Antoine Lavoisier 78280 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire n°FR 28 339 379 984 - N.A.F. 3600
Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée à n°2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et, le cas échéant, d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

Simulation

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
	382854	015 mm	120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			120	

SIMULATION		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		211,78 € HT / 223,43 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Distribution de l'eau								
Abonnement part Syndicale		Année 2015					40,00	5,50
Abonnement part SAUR		Année 2015					32,88	5,50
Consommation part Syndicale		Année 2015		120	0,4000	48,00		5,50
Consommation part SAUR		Année 2015		120	0,6575	78,90		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2015		120	0,1000	12,00		5,50

Collecte et traitement des eaux usées		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		251,60 € HT / 276,76 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2015					50,00	10,00
Consommation part Syndicale		Année 2015		120	1,6800	201,60		10,00

Organismes publics		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		65,40 € HT / 70,27 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2015		120	0,3100	37,20		5,50
Consommation part Modernisation Réseaux		Année 2015		120	0,2350	28,20		10,00

Total Facture	570,46 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 528,78 €
TVA sur les débits : 41,68 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Vous avez opté pour le prélèvement périodique.

Vous trouverez ci-dessous votre calendrier de paiement d'un montant prévisionnel de 570,46 Euros, établi sur la base de votre facturation pour la période du 01/06/2015 au 31/10/2015.

Les acomptes payés seront déduits de votre facture définitive.

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
15/06/2015	51,00 €
15/07/2015	51,00 €
14/08/2015	51,00 €
15/09/2015	51,00 €
15/10/2015	51,00 €
Total	255,00 €

Vos références de prélèvement :
MARTINE SEDAN
20041 01016 0931200R037
Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZ003506
Référence Unique du Mandat (RUM) : S-3-0510061819-001745343-01